

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

**Conseil d'Administration
Du jeudi 19 novembre 2015
Au Mémorial du Camp de Rivesaltes**

Etaient présents :

Pour le Conseil Régional

Mme Josiane COLLERAIS, représentant le Président, arrêté n° 10/2015 lui donnant délégation pour présider la séance du conseil d'administration

Pour le Conseil Général

Mme Hermeline MALHERBE

Mr Jean VILA

Personne qualifiée

Mme Nathalie GALISSOT

Mme Geneviève ERRAMUZPE

Mr Roger BARRIE

Représentant du personnel

Mr Philippe JOUANNY

Excusés :

M. Damien ALARY

M. Jacques CRESTA

M. Jean Claude GAYSSOT

M. Jean ROQUE

Mme Ségolène NEUVILLE

Mme Anne LAUVERGEON

M. Jean Jacques LOPEZ

Etaient invités :

Agnès SAJALOLI

Françoise ROUX

Nicole MAS

Henri LEBEAU

Philippe MILLES

Christine VERGNES

Mélodie CHIBATTE

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour MME COLLERAIS souhaite préciser que ce CA est le dernier de la mandature pour les élus de la Région Languedoc Roussillon et que vivre l'inauguration du Mémorial aura été un des grands moments de sa vie d'élue.

1. La Présidente de séance soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'Administration du 01 octobre 2015 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Vote du programme d'activités 2016

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 01 octobre 2015

Délibération 31/2015 : Vote du programme d'activités 2016

Le programme d'activités scientifiques, pédagogiques et culturelles pour l'année 2016 proposé par la Directrice, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver le programme d'activités présenté en annexe à la présente délibération
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget de la structure

Concernant la construction du projet scientifique, au prochain CA, Denis PESCHANSKI, en sa qualité de Président du Conseil Scientifique, fera la présentation des membres du Conseil Scientifique pour approbation par le CA.

Concernant le spectacle de Julie NIOCHE, la Présidente du CD66 propose à la Directrice du Mémorial du Camp de Rivesaltes de prendre contact avec la section Danse du Lycée Jean LURCAT.

Le 1^o salon de lecture aura lieu le 19 décembre prochain à la médiathèque de Céret sur le thème du Journal de Friedel Bohny Reiter.

Il se déroulera ainsi :

- 45 mns à 1h de lecture
- 30 à 45 mns d'échange avec la salle

Nathalie GALISSOT demande si un salon de lecture pourrait avoir lieu au Musée d'Art Moderne de Céret dans le cadre de l'expo Vieira Da Silva qui commencera au printemps 2016.

La Présidente du CD66 indique qu'un salon de lecture à la médiathèque départementale de Thuir pourrait aussi être programmé.

La Présidente du CD66 souligne que si des actions sont menées avec la PJJ ; il serait opportun d'en engager aussi avec la Protection de l'Enfance.

Le CD66 accompagne la dynamique de la PJJ mais il est important de considérer aussi l'intérêt d'établir un partenariat avec la Protection de l'Enfance qui est placée sous la responsabilité du CD66.

Elle suggère également qu'il pourrait être intéressant aussi de se rapprocher de « l'école de la 2nde chance »

En juillet et Août, « les petits matins du Mémorial » sont programmés : il s'agira d'un salon de lecture en musique qui aura lieu à 5h du matin au lever du soleil et en extérieur sur le camp.

A ce jour, 2 modules de visites sont proposés :

- la visite libre pour laquelle les services civiques donnent la dramaturgie de l'exposition aux visiteurs
- la visite accompagnée par l'équipe du Mémorial du Camp de Rivesaltes et organisée de manière suivante :
 - ¼ h en extérieur
 - présentation de la dramaturgie de l'exposition permanente
 - temps d'échange dans l'auditorium avec les médiatrices culturelles

A ce jour, le Mémorial du Camp de Rivesaltes a accueilli beaucoup de groupes scolaires venant de toute la Région (cf.tableau en annexe)

Concernant le Service Educatif, de nouveaux membres vont intégrer le service éducatif dont le temps de mise à disposition au Mémorial est passé de 2h à 4h par semaine.

L'objectif, pour le Service Educatif, étant qu'avant la fin 2015 :

- Les enseignants aient pu réaliser des outils à destination des enseignants.
- Les enseignants aient pu réaliser des modules liés au programme établi avec Thomas FONTAINE et l'équipe du Mémorial.
- Les enseignants aient approfondi des projets autour de la jeunesse

Pour le 2^o semestre 2016, seront programmés :

- 2 nuits du Mémorial
- 2 salons de lecture
- Réalisation des mallettes pédagogiques grâce à la subvention de la Fondation SELIGMANN
- Réalisation d'une exposition itinérante grâce à la subvention de la DILCRA

ANNEXE 31/2015

PROGRAMME D'ACTIVITES 2016

Préambule

Depuis avril 2014, travail de conception, de mise en œuvre de l'exposition permanente et de la finalisation du bâtiment (auditorium, librairie, café, exposition temporaire, etc....) pour les journées d'inauguration et l'ouverture au public a mobilisé la directrice depuis un an et demie, ainsi que toute l'équipe de l'EPCC, au-delà de ce qui était prévu.

Mais avantage : prise de connaissance de la matière mémorielle et de l'histoire du camp et maîtrise des contenus de l'expo permanente à partir de laquelle on peut articuler la construction du projet. Aujourd'hui, Mémorial ouvert et nouvelle phase essentielle de construction du projet de l'EPCC : conformément au projet initial, présentation des axes et des perspectives pour l'année 2016

1^{er} objectif :

Construire le projet scientifique pour faire du Mémorial un lieu reconnu et repéré au plan national, en lien étroit et avec le commissaire de l'exposition, Thomas Fontaine, qui va nous accompagner en 2016 sur des missions particulières, et avec le président du CS, qui ne peut pas être là parce que pas le droit médical de se déplacer, mais présentera au prochain CA la liste des membres du CS revue, avec des représentants des universités du département et de la région.

3 étapes de construction :

1^{ère} étape fin 2015 et 1^{er} trimestre 2016 : compléter l'exposition permanente et maîtriser l'ensemble des ressources du Mémorial

- parfaire les points encore insuffisants de l'expo permanente : réaliser des fiches des camps de la salle des cartes
- avoir une vision précise et maîtrisée des fonds du Mémorial : procéder au recollement de toutes les collections, fonds d'archives et objets
- lancer une politique d'acquisition et de collecte
- travailler sur la base des transcriptions des témoignages réalisés par MATRICE
- lancer une série de nouvelles captations de témoins
- structurer le centre de documentation
- constituer le nouveau Conseil Scientifique

2^{ème} étape 2^{ème} trimestre 2016 : travailler à partir de cette matière et lancer les recherches

- concevoir et réaliser des audio guides à partir de toute cette matière
- réaliser à partir des transcriptions et des nouvelles captations une banque de données dans le centre de documentation avec des mots clefs, des moteurs de recherche... qui puisse servir aux enseignants, aux chercheurs, etc.
- poursuivre la structuration du centre de documentation
- organiser le colloque du mois de mars

3^{ème} étape : 3^{ème} trimestre 2016 : réaliser les premières productions éditoriales

- réaliser 2 Cahiers de Rivesaltes : un sur les œuvres de secours, un sur l'internement des espagnols
- réaliser 2 Récits et témoignages : harkis, espagnols
- réaliser le catalogue de l'exposition

Objectif d'ici juin 2016 :

- faire que l'activité scientifique du Mémorial soit lancée et opérationnelle
- constituer à partir de cette activité un réseau de scientifiques de toutes disciplines qui travaille avec le Mémorial
- inscrire le Mémorial dans le réseau des partenaires professionnels : lieux de mémoire, milieu scientifique

2^{ème} objectif :

Mettre en place la programmation scientifique, artistique et culturelle du Mémorial, de manière à asseoir son identité singulière et à élargir les publics, via une programmation régulière et des temps forts.

Pour ce faire, 4 types de programmation artistique et culturelle entre décembre 2015 et juin 2016:

Les Nuits du Mémorial

3 Nuits du mémorial entre janvier et juillet 2016 dans l'auditorium du Mémorial : avec Philippe Leclerc, Serge Klarsfeld et Robert Guédiguian

Résidences de création

2 résidences d'artistes chargés de réaliser un spectacle ou une performance avec les publics : musique (Bastien Charlery) et danse (Julie Nioche)

Spectacles

Programmation de 3 spectacles entre mars et juillet 2016

- les spectacles réalisés dans le cadre des résidences de création : Les Sisyphe, le concert amateur
- le concert de Bastien Charlery et ses musiciens, *Pralipé*
- *J'ai été un enfant*, spectacle léger mis en scène par Agnès Sajaloli d'après des textes d'Albert Cohen et Jean Hatzfeld sur la question du racisme « ordinaire », précédé d'un travail en direction du milieu scolaire, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, et suivi d'un débat avec les spectateurs

Salons de lecture

Création de 2 salons de lecture entre décembre et juillet 2016 par Agnès Sajaloli

Un salon tiré du Journal de Friedel Bohny Reiter, *Le journal de Friedel*

1. Un salon regroupant différents textes (témoignages d'internés, textes d'archives, autobiographies, fictions, etc...) sur la thématique de l'enfance dans les camps d'internement d'hier et d'aujourd'hui, *Enfances d'ici et d'ailleurs*

Toute cette programmation, hormis les Nuits du Mémorial, peut être diffusée en hors les murs pour aller à la rencontre de nouveaux publics et nouer des partenariats, fait l'objet de projets d'action artistique et culturelle en amont, notamment en direction des collègues et des lycées

Et une programmation scientifique avec deux temps forts :

1 voyage d'études en décembre 2015

Participation et accueil d'un voyage d'études sur *Histoire, mémoires et médiations*, autour de la Retirada, organisé par l'association Memorha, en partenariat avec le MUME et les associations mémorielles du département

1 colloque en mars 2016

Création et organisation d'un colloque sur *Les conditions de la mise en récit mémoriel* : comment un événement se mémorise dans le cerveau, comment on passe de l'événement à une mémoire individuelle, de la mémoire individuelle à une mémoire collective, et d'une mémoire collective à un récit structurant pour la mémorialisation.

Objectif d'ici juin 2016:

-Ponctuer régulièrement la saison d'événements pour que, à cette étape cruciale de la construction du projet et de la visibilité du mémorial, le calendrier des activités soit incessant

- s'appuyer sur cette programmation pour attirer au Mémorial des types de publics toujours différents et renouvelés, et augmenter ainsi la fréquentation du lieu
- élargir le spectre des partenariats à partir de la variété des offres, et faire rayonner le mémorial sur l'ensemble des territoires.

3^{ème} objectif : faire du Mémorial un lieu reconnu par la qualité et l'inventivité des projets qu'il propose en terme d'action culturelle et éducative en direction des publics, et notamment des publics jeunes

Malgré la réalisation tardive de l'exposition permanente, nécessité de travailler rapidement sur des modules d'action culturelle adaptés à partir de l'exposition permanente déjà mis en place

1^{ère} étape : fin 2015 : poser les fondations de l'accompagnement des groupes

- accueil et parcours de visites réalisés à partir des contenus de l'exposition permanente pour les 42 groupes de visiteurs inscrits sur le planning de visite du Mémorial d'ici fin 2015 avec :
 - en visite libre (tous les visiteurs) : explication orale sur la dramaturgie de l'exposition, ce qui fait que la quasi totalité des visiteurs fait bien le va et vient entre la table centrale et les panneaux, que ceux qui commencent par la période qui les intéresse, reviennent en arrière et refont tout depuis le début, et que très rares sont ceux qui ne viennent que pour leur propre histoire et ne découvrent pas le reste
 - en visite guidée (groupes adultes, lycées et universités): visite du site (1/4 d'heure), explication de l'expo permanente et, après la visite libre, temps de rencontre dans l'auditorium avec une personne de l'équipe de médiation culturelle, de manière à pouvoir répondre aux questions qui se posent (1/2 heure) et mettre les contenus en perspective.
 - constitution du nouveau service éducatif qui, avec le doublement des moyens alloués par le Rectorat, peut assurer 12 heures de présence hebdomadaire
- élaboration et transmission des modules pédagogiques pour les personnels chargés de la médiation culturelle et pour les enseignants du service éducatif
- élaboration d'un premier document pédagogique à destination des enseignants
- travail d'action culturelle autour de la résidence de Bastien Charlery

2^{ème} étape : 1^{er} trimestre 2016 : mettre en œuvre les développements et les approfondissements culturels et éducatifs pour les groupes

- accompagnement des 60 groupes d'ores et déjà inscrits sur le planning de visites du Mémorial de janvier à mars avec :
 - élaboration de dossiers complémentaires/ d'approfondissement liés aux programmes scolaires ou liés à des demandes des visiteurs : décolonisation au sens large, déplacements forcés de populations au XXI^{ème} siècle, droits des enfants, lieux de sauvetage de la région, l'art dans les camps...
 - élaboration et diffusion du dossier pédagogique à destination des enseignants
 - élaboration de guides de visite à destination des élèves de primaire et de collèges
- construction de projets spécifiques liés à la programmation scientifique, artistique et culturelle : Nuits du Mémorial (Klarsfeld et Leclerc), spectacle *J'ai été un enfant*, colloque de mars

3^{ème} étape : 2^{ème} trimestre 2016 : construire des projets spécifiques autour de la programmation

- accompagnement des 34 groupes inscrits sur le planning d'avril à juin
- construction de projets spécifiques d'action culturelle liés à la programmation scientifique, artistique et culturelle : Nuit du Mémorial (Guédiguian), Julie Nioche, Atelier Autonome du Livre
- réalisation du premier forum de la Jeunesse Citoyenne
- réalisation de la deuxième édition des Rencontres de la Jeunesse Européenne
- travail d'action culturelle et pédagogique autour du salon de lecture

Conclusion

Programme d'activités donné dans ses grandes lignes d'ici juin 2016

Les 3 objectifs forts de ce programme tracent déjà des perspectives pour la fin 2016 qui consisteront à :

- poursuivre la programmation scientifique, artistique et culturelle avec :
 - 2 Nuits du Mémorial : avec Cali, et Bernard Goutta
 - 2 nouveaux salons de lecture
 - 1 résidence croisée d'un artiste et d'un scientifique
 - la préparation du colloque 2017
- exploiter le matériel du Mémorial enrichi durant le premier trimestre 2016 (témoignages, archives, collections, dons, etc...)
 - réaliser une exposition itinérante sur l'histoire du Camp de Rivesaltes
 - réaliser une mallette pédagogique

- développer la politique éditoriale du Mémorial avec des ouvrages à destination du jeune public
- mettre en place à partir de la structuration du service éducatif des modules de formation pour les enseignants

ETAPES ET CALENDRIER DE LA PROGRAMMATION 2016

Décembre 2015

Vendredi 11 et samedi 12 décembre : accueil et participation au voyage d'études et au colloque *Histoire, Mémoires et médiations*

Du lundi 14 au vendredi 18 décembre : premier temps de résidence de Bastien Charlery, musicien accordéoniste spécialiste des musiques du monde

Samedi 19 décembre : création d'un salon de lecture : *Le journal de Friedel* à la Médiathèque de Céret avec un travail en amont en direction des enseignants des établissements scolaires du secteur, des publics de la médiathèque, et les associations mémorielles

1^{er} trimestre 2016

Janvier

Jeudi 14 janvier: Nuit du Mémorial avec Philippe Leclerc, représentant pour la France du HCR, juriste, ayant travaillé auprès de réfugiés au Cameroun, en Bosnie Herzégovine, en Serbie, en Afghanistan, en Syrie, auteur de nombreux ouvrages sur l'apatridie et le concept de la nationalité, sur les déplacements forcés de population dans le monde aujourd'hui.

Du lundi 18 au samedi 23 janvier : deuxième temps de résidence de Bastien Charlery

27 janvier : participation à la journée commémorative avec le réseau des lieux de Mémoire

Février

Du vendredi 22 février au 7 mars : installation de la nouvelle exposition temporaire autour des photographies de Paul Seen

Dernière semaine de février : Commission Mémoire et travail avec l'association FFREEE sur leur marche commémorative

Mars

Mardi 8 mars : vernissage de l'exposition Paul Seen

Du mercredi 9 mars au mardi 15 mars et du 23 au 25 mars : troisième temps de résidence de Bastien Charlery

Du lundi 21 au samedi 26 mars : temps fort dans le cadre de la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme avec

Installation du Conseil Scientifique

Colloque sur *Les conditions de la mise en récit mémoriel*

Lundi 21 mars : Nuit du Mémorial avec Serge Klarsfeld, historien, avocat et écrivain, sur son action menée en faveur de la reconnaissance de la Shoah, la traque des officiers nazis, la responsabilité des hommes et des Etats dans la mise en œuvre de l'extermination des juifs.

Mercredi 23 mars : spectacle *J'ai été un enfant*,

Vendredi 25 mars : Création du concert l'Orchestre éphémère des jeunes ambassadeurs de la paix (40 min) réalisé dans le cadre de la résidence de Bastien Charlery, suivi en deuxième partie du concert de Bastien Charlery, *Prallipé* (40 min)

2^{ème} trimestre 2016

Avril

Du lundi 4 au vendredi 8 avril : temps de résidence de la chorégraphe Julie Nioche

En direction de 25 jeunes de toutes origines (avec la Ligue de l'Enseignement et la PJJ), pour réaliser une performance sur l'engagement et la résistance, *Les Sisyphe*.

Vendredi 8 avril et samedi 9 avril : création des *Sisyphe*

Du lundi 11 au jeudi 14 avril : résidence de *L'Atelier Autonome du Livre* et création d'ateliers d'écriture en vue de la préparation du salon de lecture *Enfances d'ici et d'ailleurs*

Mai

Jeudi 26 mai : Nuit du Mémorial avec Robert Guédiguian, réalisateur, producteur et scénariste français, auteur notamment de *Marius et Jeannette* (Prix Louis Delluc 1997), *des Neiges du Kilimandjaro*, et du *Promeneur du camp de Mars*, sur le lien ses origines arméniennes et son parcours personnel et professionnel, en partenariat avec le cinéma Jean Vigo de Perpignan

Juin

Du lundi 6 au vendredi 10 juin : première édition du Forum de la jeunesse citoyenne

Commission Mémoire : bilan et perspectives pour 2016 et 2017

Période touristique

Juillet

Du vendredi 1^{er} au jeudi 7 juillet : deuxième édition des *Rencontres européennes de la jeunesse*, en partenariat avec Buchenwald, Fossoli, le MUME et la Cité Miroir de Liège
 Entre le 26 et le 31 juillet : Salon de lecture *Le journal de Friedel* en partenariat avec Michel Lethiec et le festival de Prades, dans le cadre des *Petits matins du Mémorial*, sur le site

Août

Jeudi 25 août : salon de lecture *Enfances d'ici et d'ailleurs*, avec les musiciens Pedro Soler et Gaspard Claus, dans le cadre des *Petits matins du Mémorial*, sur le site

3. Vote du budget primitif 2016

La participation financière des collectivités est statutaire.

Les recettes estimées devraient être assurées en grande partie au regard des recettes de billetterie déjà enregistrées depuis l'inauguration.

Concernant les dépenses, une incertitude reste sur les charges de fonctionnement et notamment le montant des fluides et de la maintenance.

Pour 2016, les factures d'eau, électricité, sécurité seront à la charge exclusive de l'EPCC.

Pour l'EDF, une évaluation à hauteur de 100 000€ a été établie au regard des factures reçues depuis juillet 2015.

Un état réel du coût de fonctionnement pourra être établie en mars, de fait un réajustement des dates et heures d'ouverture pourra être envisagé.

La sécurité reste une difficulté à gérer à ce jour dans les conditions actuelles de fonctionnement du service : à savoir 2 personnes qui assurent la régie et la surveillance à la fois ; on a déjà subi 2 intrusions et ceci même si un gardien est en faction toutes les nuits.

La présence du gardien devrait prendre fin en novembre avec la mise en place de la vidéosurveillance.

Rober BARRIE demande quel est le coût de l'action culturelle pour 2016 : 200 000€ sont alloués au projet culturel et scientifique au sein duquel les cachets des artistes sont globalisés.

Françoise ROUX précise que pour augmenter la part d'autofinancement de l'EPCC, il faut asseoir la notoriété du Mémorial du camp de Rivesaltes.

Philippe MILLE soulève le problème de sensation de froid ressenti par les visiteurs à cause des bouches d'aération qui soufflent par le sol sur le visage des visiteurs. Des solutions sont recherchées par les architectes.

Le budget primitif 2016 se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 873 000,00 |
| 012 - Charges de personnel, frais assimilés | 702 000,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 20 000,00 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 1 595 000.00 |
| | |
| 042 – Opération d'ordre transfert entre sections | 40 000.00 |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | 40 000,00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 1 635 000.00 |

Recettes de fonctionnement

| | |
|--|--------------|
| 70 - Produits services, domaine et ventes diverses | 248 000.00 |
| 74 - Dotations et participations | 1 161 571.00 |
| 77 - Produits exceptionnels | 225 429.00 |
| | |

| | |
|---|---------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 635 000.00 |
|---|---------------------|

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 2 500,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 37 500,00 |
| | |
| | |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 40 000.00 |

Recettes d'investissement

| | |
|--|------------------|
| 040 - Opération d'ordre transfert entre sections | 40 000,00 |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 40 000.00 |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de voter le budget primitif 2016 tel que présenté ci-dessus

4. Décision Modificative n°3 – Budget 2015 : montant de la subvention de la DILCRA ; droits d'auteur pour financement de contrats de prestations de services

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 19 novembre 2015**

Délibération 33/2015 : Décision Modificative 3 budget 2015

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider la Décision Modificative suivante :

- **30 275 € du Chapitre 65** – Autres Charges de gestion courante (compte 651) à destination du **Chapitre 11** – Charges à caractère général (compte 611) en vue de couvrir des contrats de prestations de services.
- **35 000 € du Chapitre 77** – Produits exceptionnels (compte 774) à destination du **Chapitre 11** – Charges à caractère général : (compte 611) en vue de couvrir des contrats de prestations de services.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :_

- de valider la Décision Modificative ci-dessus :
 - o **30 275 € du Chapitre 65** – Autres Charges de gestion courante (compte 651) à destination du **Chapitre 11** – Charges à caractère général (compte 611) en vue de couvrir des contrats de prestations de services.
 - o **35 000 € du Chapitre 77** – Produits exceptionnels (compte 774) à destination du **Chapitre 11** – Charges à caractère général (compte 611) en vue de couvrir des contrats de prestations de services.

5. Vote des tarifs complémentaires du Café du Mémorial

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du**

Délibération 34 /2015 : vote des tarifs complémentaires du Café du Mémorial

Dans le cadre de la mise en place du café du Mémorial, il convient de compléter la liste des produits et des tarifs des articles qui seront vendus dans cet espace.

Les articles et tarifs sont détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter les grilles tarifaires présentées en annexe de la présente délibération.
- D'inscrire les recettes afférentes au budget de la structure

Annexe à la délibération 34/2015

Café

| Article | Prix en € |
|--|-----------|
| Canon du Maréchal Rouge Domaine CAZES 75cl | 6€ |
| Canon du Maréchal Rouge Domaine CAZES 50 cl | 5€ |
| Cuvée Hommage Rouge bio Domaine CAZES 75 cl | 8€ |
| Muscat de Rivesaltes 75cl | 10.50€ |
| Muscat de Rivesaltes 37.5 cl | 7.75€ |

Les formations obligatoires ont été suivies par l'assistante de direction, Carole MARTINEZ, pour que le café fonctionne dans le cadre réglementaire pour lequel la préfecture avait accordé une dérogation provisoire.

Hermeline MALHERBE demande à ce que l'EPCC contacte le CIVR à la fin du 1^o trimestre 2016 afin de ne pas léser les autres producteurs de vins présents sur le territoire.

6 . Questions diverses

A. FREQUENTATION

Point d'étape sur les recettes et la fréquentation du 21/10 au 17/11

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| 26420 | |
| Nombre entrées totales | 4121 |
| <i>Plein tarif</i> | 2792 |
| <i>Demandeurs emplois</i> | 65 |
| <i>Etudiants</i> | 108 |
| <i>Pass patrimoine</i> | 280 |
| <i>Groupes 10 pers</i> | 111 |
| <i>Journalistes</i> | 44 |
| <i>Enseignants</i> | 77 |
| <i>Témoins</i> | 19 |
| <i>Donateurs / prêteurs</i> | 4 |
| <i>Laisser passer</i> | 19 |
| <i>- 18 ans</i> | 517 |
| <i>Minimas sociaux</i> | 53 |
| <i>Scolaires (classes entières)</i> | 21 |
| <i>Autres</i> | 4 |
| <i>Groupes 10 à 25 pers</i> | 1 |
| <i>Groupes 26 à 50 pers</i> | 1 |
| <i>Scolaires groupe classe</i> | 5 |
| <i>Atelier pédagogique</i> | |

Fréquentation moyenne quotidienne: 172

RECETTE BILLETTERIE : **25 476 €**

RECETTE LIBRAIRIE : **12 978 €**

RECETTE CAFE : **2 101 €**

Nous n'avons plus eu de possibilité d'accueillir des groupes scolaires jusqu'au 22/11/2015, en raison des mesures de sécurité appliquées aux établissements scolaires suite aux attentats du 13/11.

Une réflexion sur la tarification devra être mise en place après quelques mois d'exploitation ; de même qu'une évaluation devra être conduite sur le fonctionnement de la librairie et du café.

B. COMMUNICATION

Actuellement, le Mémorial profite de la renommée et des retombées suite à l'inauguration.

Cependant, une vraie stratégie de communication va devoir être établie. Le Mémorial du Camp de Rivesaltes s'appuie sur les communications institutionnelles des collectivités telles que l'Accent Catalan dans lequel figurera un article dans l'édition de janvier 2016.

Le dépliant va être réimprimé en grande quantité pour une large diffusion sur tout le Département dans un 1^{er} temps.

Le hors-série de Beaux Arts magazine sera livré le 02/12/2015 et sa mise en vente dans la librairie se fera à partir de cette date, ce qui est important en attendant qu'il soit décidé de la publication d'un catalogue d'expositions.

Un catalogue de 45 pages sera réalisé par la Région ; celui-ci sera remis gracieusement aux participants des colloques et/ou séminaires.

Le site Internet a été mis en ligne le jour de l'inauguration et la page facebook a été relancée ; un service civique a été recruté pour assurer la mise à jour de ces 2 supports.

Enfin, le Mémorial a besoin de se créer une charte de communication recensant tous les outils à notre disposition et pour ce faire il doit travailler avec la Région et le CD66 pour penser sa communication, comme cela a été fait dans le cadre de l'inauguration.

Roger BARRIE pose la question d'un portail numérique documentaire tel que par exemple le fichier nominal du Camp de Rivesaltes ou les images et documents.

La Directrice annonce qu'un travail est engagé avec le documentaliste du Mémorial du Camp de Rivesaltes et la chargée de conservation pour développer ce projet.

C. SIGNALISATION et ACCES AU MEMORIAL DU CAMP DE RIVESALTES

De nombreux retours négatifs voire pour certains agressifs concernant la signalétique ont été exprimés par le public voire dans la presse.

12 000 € ont été engagés par l'EPCC pour de la signalétique posée sur la RD900 et ceci selon les préconisations de la Direction des Routes.

A ce jour, il n'y pas de mobilier permettant le stationnement de 2 roues sur le parking du Mémorial. Une réflexion sera menée pour une liaison du Mémorial avec la voie verte.

D. RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES

L'ONAC a organisé la visite du 02/11/15 des associations harkis suite aux mécontentements du 16/10.

Le Mémorial a uniquement joué le rôle de structure d'accueil de cette visite.

Deux personnes en particulier ont perturbé cette visite privée en convoquant la presse pour une conférence de presse inopinée sans en avertir la Directrice auparavant.

Il faudra donc se méfier de l'instrumentalisation du Mémorial.

Une réunion devra être organisée pour établir un cadre pour ce type d'accueil : procédures, contenus etc...

Roger BARRIE se questionne sur une éventuelle intervention du Préfet de Région pour recadrer l'ONAC qui a joué un rôle trouble dans cette visite.

Une convention de principe a été établie avec le Mémorial de la Shoah afin d'inscrire le Mémorial du camp de Rivesaltes dans le réseau des lieux de mémoire de la Shoah.

La commission « mémoire » a été réactivée le 09/11/2015 ; elle se réunira 1 fois par trimestre afin d'établir des projets communs. Participent à cette commission des associations mémorielles des P.O ainsi que des associations pédagogiques.

Les membres de la commission « mémoire » ont choisi de commencer leurs travaux communs en écrivant la charte des associations de la commission « mémoire » qui permettra de formaliser le cadre de travail et les actions menées ensemble.

Roger BARRIE propose d'intégrer une dimension plus internationale dans la programmation culturelle et scientifique.

La Directrice informe qu'elle y travaille notamment dans le cadre de partenariats avec l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique.

E. FONDS DE DOTATION

Philippe MILLE indique qu'une réunion du Fonds de Dotation avec Serge KIRZBAUM est prévue le 11/12/15 pour faire un point d'étape des levées de fonds dans le cadre du mécénat.

La séance est levée à 17h45 par la Présidente de séance.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

**Conseil d'Administration
Du jeudi 01 octobre 2015 à 15h30
Au Mémorial du Camp de Rivesaltes**

Etaient présents :

Pour le Conseil Régional

Mme Josiane COLLERAIS, représentant le Président, arrêté n° 06/2015 lui donnant délégation pour présider la séance du conseil d'administration

M. Marcel MATEU

Mme Françoise BIGOTTE

Pour le Conseil Général

Mme Hermeline MALHERBE

Mr Jean VILA

Personne qualifiée

Mme Geneviève ERRAMUZPE

Représentant du personnel

Mr Philippe JOUANNY

Excusés :

M. Damien ALARY

M. Jacques CRESTA

M. Jean Claude GAYSSOT

M. Jean ROQUE

Mme Ségolène NEUVILLE

Mme Anne LAUVERGEON

M. BARRIE

Etaient invités :

Agnès SAJALOLI

Françoise ROUX

Nicole MAS

Henri LEBEAU

Philippe MILLES

Christine VERGNES

Mélodie CHIBATTE

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour MME COLLERAIS souhaite :

- excuser le Président Damien ALARY retenu par d'autres obligations
- accueillir Mme Geneviève ERRAMUZPE, directrice du Mémorial d'Izieu, qui intègre le Conseil d'Administration de l'EPCC.
- indiquer que la commission de sécurité est passée le 04/10 et qu'elle a émis un avis favorable.
- Indiquer que l'exposition permanente est en cours d'installation
- Préciser que l'inauguration du Mémorial aura lieu sur 4 jours entre le 16 et le 19 octobre.

1. La Présidente de séance soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 juillet 2015 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. vote de la Décision Modificative n°2

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 01 octobre 2015**

**Délibération 21/2015 : Vote de la Décision Modificative 2 budget
2015 (section de fonctionnement)**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider la Décision Modificative (en section de fonctionnement) suivante :

- **48 000 € du Chapitre 75** – Autres produits de gestion courante (compte 758) à destination du Chapitre 11 – Charges à caractère général (compte 60612) en vue de couvrir les dépenses d'électricité.
- **12 000 € du Chapitre 77** – Produits exceptionnels (compte 774) à destination du Chapitre 11 – Charges à caractère général :
 - . 5 000 € au compte 6185 en vue de couvrir des dépenses de séminaire
 - . 7 000 € au compte 611 en vue de couvrir des dépenses d'édition et de résidence d'artiste

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- de valider la Décision Modificative (en section de fonctionnement) ci-dessus :
 - o **48 000 € du Chapitre 75** – Autres produits de gestion courante (compte 758) à destination du Chapitre 11 – Charges à caractère général (compte 60612) en vue de couvrir les dépenses d'électricité.
 - o **12 000 € du Chapitre 77** – Produits exceptionnels (compte 774) à destination du Chapitre 11 – Charges à caractère général :
 - 5 000 € au compte 6185 en vue de couvrir des dépenses de séminaire
 - 7 000 € au compte 611 en vue de couvrir des dépenses d'édition et de résidence d'artiste

3. Débat d'Orientations Budgétaires

L'élaboration proprement dite d'un budget primitif doit être précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le débat qui est obligatoire résulte notamment de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

L'utilité du DOB réside dans la détermination des grands équilibres budgétaires et des choix majeurs qui y sont liés.

Le DOB doit aboutir à la définition des priorités en matière d'enveloppes et de limites dans lesquelles le budget lui-même sera établi. Le débat doit donner lieu à délibération sans toutefois avoir de caractère décisionnel. Le débat a pour objet de fournir les indications générales selon lesquelles sera préparé le budget primitif.

Le Contexte économique et financier pour 2016

L'année 2016 sera pour le MCR, la première de fonctionnement en année pleine. A ce titre, elle permettra de vérifier la pertinence du modèle économique et de fonctionnement proposé au Conseil d'Administration, et validé par lui. Cela impliquera à coup sûr des ajustements, des décisions modificatives pour adapter la réalisation de ce budget aux réalités de fonctionnement. C'est donc avec le souci de la prudence, mais sans renoncer à l'ambition du projet, que le budget primitif pour 2016 a été construit.

Nous souhaitons attirer l'attention du Conseil d'Administration sur différents points.

Les dépenses de l'EPCC

a) L'exploitation courante

A l'heure où nous engageons ce DOB, il est difficile d'estimer précisément certaines dépenses telles que la consommation de fluides. Nous ne connaissons pas le bâtiment mais les consommations de l'année 2015 nous engagent déjà à inscrire un budget annuel de 100 000 € pour l'électricité.

La superficie importante (4000m²) du bâtiment entraînera des frais d'entretien importants comme tout bâtiment possédant des espaces dédiés au public et à l'accueil des scolaires.

Concernant les espaces extérieurs, y compris le parking, la charge en revient également à l'EPCC.

C'est le deuxième poste qui risque d'impacter sensiblement le chapitre de l'exploitation courante sans que nous ayons aujourd'hui tous les éléments pour apprécier à quel niveau cet impact se chiffrera.

b) Les charges de personnel

L'équipe permanente qui a travaillé à la préfiguration du lieu est constituée de 9 personnes :

- 1- Agnès Sajaloli : Directrice
- 2 - Françoise Roux : Administratrice
- 3 - Nathalie Fourcade : Conservation et valorisation du patrimoine
- 4 - Corinne Garros : Comptable et assistante RH
- 5 - Carole Martinez : Assistante de direction
- 6 - Philippe Jouanny : responsable du site et bâtiment / régie
- 7 - Elodie Montes : Responsable des publics / médiation culturelle groupes adultes et scolaires
- 8 - Rubèn Doll-Petit : documentaliste historien / médiation scientifique groupes adultes et scolaires
- 9 - contrat CDD de 6 mois en médiation culturelle occupé par Gabrielle Lambourg jusqu'en décembre 2015. Ce poste se confirme comme une réelle nécessité en 2016. La prudence nécessitera sans doute d'en envisager la reconduction en CDD sur l'année 2016.

En 2015, conformément à ce qui a été validé par le CA, une équipe d'accueil a été recrutée en ayant recours aux CDD, et quand c'était possible, aux emplois aidés. Il faudra attendre les données de fréquentation réelle du public sur l'année pour ajuster le nombre de contrats et les amplitudes horaires du personnel d'accueil.

Le recours aux CDD s'imposera donc également en 2016 afin de ne engager l'EPCC à conclure d'éventuels CDI qu'au terme d'une année compétente de fonctionnement.

L'équipe d'accueil

- 1- accueil billetterie CDD / 1,5 ETP
- 2 - accueil librairie CDD /1,5 ETP
- 3 – contrôle CDD /1,5 /ETP
- 4 – SSIAP CDD 1 ETP

Le recours aux services civiques

Le MCR est conventionné pour 8 missions de services civiques de 9 mois. En partenariat avec l'association ASF, il accueille une volontaire allemande à l'année.

Une mission de service civique est consacrée à soutenir et développer la mise en place des réseaux sociaux, les 8 autres missions sont dédiées à la médiation des publics et notamment à l'accueil des jeunes.

Il est important de souligner que la réussite du MCR tiendra beaucoup à la qualité de l'accueil des publics. La nature du projet et la superficie du site imposent la présence de personnel disponible et formé tant à l'extérieur et qu'à l'intérieur du bâtiment. Le public doit pouvoir découvrir la qualité du parcours de visite, et trouver la possibilité de dialoguer avec l'équipe.

Si la présence de ces jeunes volontaires représente une véritable ressource pour le MCR, elle ne doit pas faire oublier le manque de personnel formé à la médiation des publics.

Il conviendra donc que le Mémorial cherche des ressources propres pour renforcer l'équipe et notamment pour développer l'accueil des groupes scolaires et pour mettre en place une vraie stratégie de communication. Le Mémorial aura en effet besoin de communiquer pour continuer à faire venir des visiteurs après l'inauguration et pour trouver les publics pour la programmation scientifique, artistique et culturelle, qui représente un axe fort du projet.

Afin de contenir les charges de personnel au maximum, il sera fait recours à des prestations externes, pour l'entretien, la communication, la surveillance...

Les recettes de l'EPCC

Après avoir donné les moyens financiers de la préfiguration en 2014 et 2015, les collectivités constitutives de l'EPCC - Région Languedoc-Roussillon et Département des Pyrénées Orientales - ont fixé le montant de leur participation pour l'année 2016 à 1 130 000 € (RLR :65% =735 000 € - CG66 : 35% = 395 000 €).

Cet engagement fort des collectivités crée les conditions nécessaires au lancement du projet en couvrant les prévisions de charges de fonctionnement et de personnels.

Les cotisations des collectivités permettent donc au Mémorial d'assumer sa mission première d'accueil des visiteurs venus découvrir le site, l'exposition permanente, l'exposition temporaire.

Mais les activités du Mémorial ne peuvent être assimilées à celles d'un musée, c'est un lieu qui doit également créer les conditions de l'échange, de la recherche, de la pensée.

L'EPCC doit trouver à mobiliser d'autres financements pour ses projets et créer dans la mesure de ses moyens des ressources propres.

a) Subventions aux projets

Les efforts conjugués des collectivités territoriales et de l'équipe du Mémorial permettent aujourd'hui d'envisager pour 2016, par convention triennale, un financement structurant de la DILCRA. La DMPA est également intervenue dès 2015 et a souhaité formaliser son accompagnement du projet en signant une convention qui permet à l'EPCC du Mémorial d'obtenir des financements sur projet.

L'année 2016 sera également l'occasion pour l'EPCC d'engager le travail de développement de son réseau national et européen. Des projets tels que la création d'une « banque numérique de données », ou la « fabrique des jeunes artistes européens », les « rencontres des jeunes européens », le colloque, devront trouver les ressources de leur propre développement en prétendant notamment aux financements européens.

b) Les recettes propres

Les recettes propres représentent 15% du budget en 2016.

Les recettes propres sont étroitement liées à la fréquentation du Mémorial. L'élaboration du budget primitif 2016 se faisant avant l'inauguration, le chiffre de la fréquentation résulte d'une estimation faite en pleine concertation avec les services de la Région. L'évaluation des résultats de fréquentation et des dépenses des visiteurs permettra de vérifier en fin d'année 2016 si l'estimation de 35000 visiteurs à partir de laquelle le budget primitif a été construit est juste.

c) La politique tarifaire

La politique tarifaire votée par le Conseil d'Administration devra également être évaluée et éventuellement réévaluée.

d) La librairie et la vente de produits dérivés

Sans être pourvu d'une véritable boutique, le MCR est doté d'un espace de vente qui permettra la vente d'ouvrages de référence. Si cet espace doit d'abord être pensé d'abord comme un service pour le public, il ne faut pas négliger les recettes que pourraient dégager la vente de livres et de produits de papeterie marquée. Après consultation et afin de partager les risques et s'adjoindre les compétences de professionnels, un marché a été conclu avec la Librairie Torcatis de Perpignan qui prendra en charge toutes les commandes d'ouvrages décidées par le MCR, négociera les remises à partir des accords convenus préalablement, livrera les ouvrages sur site et fera bénéficier le MCR de ses conseils techniques et de son réseau avec les auteurs et les éditeurs pour l'organisation de signatures, de rencontres sur site. Le Mémorial prend en charge le financement du stock et le personnel pour la vente.

e) Le Café

Le MCR est situé dans un espace isolé, éloigné des commerces, aux conditions climatiques rudes. Afin d'accueillir le public correctement, d'encourager celui-ci à prolonger sa visite, même aux heures des repas, de favoriser les échanges après la visite, de lui donner le goût de revenir, il est indispensable d'offrir au public la possibilité d'une restauration légère et des consommations. Le MCR est également un établissement qui s'inscrit dans le paysage touristique régional et dans cette perspective, il proposera les produits « Sud de France ».

f) La recherche de financements privés

La force du site et de son histoire, le prestige du bâtiment signé Rudy Ricciotti, la pertinence du projet qui peut rayonner au plan national et international permettent de penser que des fonds privés peuvent être levés pour soutenir la restauration du site et ses collections, et développer ses activités. La mission d'étude qui a été confiée en 2015 à une agence spécialisée n'est pas encore suffisamment avancée pour inscrire dans le BP 2016 des ressources de cette nature. Le Fonds de Dotation créé par la Région est un outil supplémentaire pour faciliter ces éventuelles levées de fonds qui peuvent également prendre la forme de dons ou de legs.

Pour effectuer le meilleur suivi budgétaire en 2016, en confrontant la prévision à la réalité, l'équipe de l'EPCC, en lien avec les deux collectivités de tutelles, fournira aux membres du Conseil d'Administration un état trimestriel budgétaire qui leur permettra de prendre les décisions qui s'imposent en toute connaissance de cause et de valider ou amender les options de départ.

En complément :

- création d'un colloque
- création d'une exposition légère pour les ateliers
- participation aux Journées Européennes du Patrimoine 2016

Concernant l'électricité, prise en compte d'une estimation basse à hauteur de 100 000€.

Pour l'entretien des espaces verts, c'est difficile d'en appréhender le coût étant donné que ces espaces ne nous ont pas été encore livrés.

De nombreux recrutements sont intervenus :

- 2 agents d'accueil
- 2 agents de contrôle
- 2 agents pour le café
- 2 agents pour la librairie
- 1 agent de sécurité

- 7 services civiques

Concernant les recettes :

- augmentation des contributions des collectivités pour couvrir les dépenses de fonctionnement et de personnel.
- Obtention d'une subvention de la DILCRA sur la base d'une convention et de projets à hauteur de 150000€ sur 3 ans
- Obtention d'une subvention de 23 000€ de la DMPA pour 2015
- Recherche de mécénat via l'agence Kirszbaum
- Pour les recettes propres à l'EPCC, sur le BP 2015, estimation d'une base de 35 000 personnes par an.

4. vote des grilles tarifaires relatives aux objets vendus à la librairie et au café du Mémorial

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du

Délibération 23 /2015 : vote des grilles tarifaires relatives aux objets vendus à la librairie et au café du Mémorial

Dans le cadre de la mise en place de la librairie et du café du Mémorial, il convient de valider les tarifs des différents articles qui seront vendus dans ces deux espaces. Les articles et tarifs sont détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter les grilles tarifaires présentées en annexe de la présente délibération.
- D'inscrire les recettes afférentes au budget de la structure

Librairie

Les produits dérivés

| Article | Prix en € |
|-------------------|-----------|
| Crayon | 1 |
| Stylos | 1 |
| Bloc petit format | 3 |
| Bloc grand format | 5 |
| Marque page | 1 |
| Carte postale | 1 |

Les livres

En vertu de l'article 1er, alinéa 1er de la loi du 10 août 1981, c'est l'éditeur, ou l'importateur, qui fixe librement le prix de vente au public de chaque titre qu'il édite, ou

importe. Il fixe également les éventuels changements de tarif et est tenu d'en informer les détaillants et le public (voir en annexe le décret n° 81-1068 du 3 décembre 1981 et la circulaire du 30 décembre 1981).

Le prix des livres mis à la vente au Mémorial du Camp de Rivesaltes est donc celui fixé par l'éditeur ou l'importateur.

Café

| Article | Prix en € |
|--|-----------|
| Café expresso | 1.40 |
| Café long | 1.50 |
| Café décaféiné | 1.40 |
| Noisette | 1.60 |
| Thé Infusions | 1.80 |
| Chocolat | 2.00 |
| Eau plate | 1.00 |
| Eau pétillante | 1.00 |
| Jus de fruits | 2.50 |
| Sodas | 2.00 |
| Bière classique | 2.80 |
| Bière inédite | 3.50 |
| Rousquilles | 3.50 |
| Mini-rousquilles | 3.00 |
| Croquants | 4.00 |
| Mini-croquants | 3.50 |
| Café douceur (café + 1 rousquille ou 1 croquant) | 2.20 |
| Assiette salée | 6.50 |
| Assiette sucrée | 3.00 |
| Tarte salée | 4.00 |
| Tarte sucrée | 4.00 |

5. vote de l'adhésion au dispositif ANCV

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du**

Délibération 24 /2015 : vote de l'adhésion au dispositif ANCV

Afin de permettre aux visiteurs du Mémorial de s'acquitter de leurs droits d'entrée par Chèques Vacances, il est proposé de conventionner avec la société ANCV, société émettrice des Chèques Vacances.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration décide :

- D'accepter les chèques vacances pour le paiement des visites du Mémorial
- D'approuver le conventionnement entre l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes et la société ANCV
- D'inscrire les recettes afférentes au budget de la structure.

6. vote de l'adhésion au dispositif MEYCLUB

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du**

Délibération 25/2015 : vote de l'adhésion au dispositif MEYCLUB

Afin que le Mémorial soit répertorié parmi les organismes partenaires du CNAS (Comité National d'Action Sociale), et pour permettre d'offrir un tarif préférentiel (tarif réduit) aux visiteurs adhérents au CNAS, il est proposé que le Mémorial signe une convention avec la société MEYCLUB qui gère les prestations (culturelles, sportives, de loisirs, etc....) pour le CNAS.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver le principe de l'application du tarif réduit aux adhérents du CNAS
- D'approuver conventionnement entre l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes et la société MEYCLUB.

7. vote de la modification des tarifs pour les visites de groupes guidées

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du

Délibération 26 /2015 : vote de la modification des tarifs pour les visites de groupes guidées

La délibération 09/2015 du 02/07/2015 fixe le tarif de 150€ pour les visites de groupe (à partir de 10 personnes). Il apparaît opportun de limiter cette tarification pour les groupes n'excédant pas 25 personnes.

Au-delà de 25 personnes et jusqu'à 50 personnes, nous proposons un tarif de 250€ Visite guidée (groupe entre 10 et 25 personnes): 150€

Visite guidée (groupe entre 25 et 50 personnes) : 250€

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver la modification des tarifs pour la visite de groupe guidée telle que précisée ci-dessus

8. vote de la nomination du Président du Conseil Scientifique

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 01 Octobre 2015

Délibération 27/2015 : vote de la nomination du Président du Conseil Scientifique

A l'occasion de l'ouverture du Mémorial du Camp de Rivesaltes, l'EPCC doit se doter d'un Conseil Scientifique qui assiste le Directeur et le Conseil d'Administration à travers la formulation d'avis et de recommandations.

L'article 3 du Règlement intérieur prévoit que le Conseil d'Administration de l'EPCC doit désigner une personnalité scientifique reconnue pour son expérience et son expertise sur les problématiques liées à l'histoire du Camp de Rivesaltes.

Denis Peschanski, directeur de recherche au CNRS et responsable scientifique de l'équipement d'excellence MATRICE, ayant présidé le Conseil Scientifique qui a accompagné le projet de création du Mémorial, dans l'élaboration de l'exposition permanente, s'impose comme étant la personne idoine. En effet, son expérience et son expertise, telles qu'exposées en annexe de la présente délibération, sur les thématiques et les périodes intéressant le Mémorial sont en parfaite adéquation avec les besoins de ce dernier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- de nommer Denis PESCHANSKI en qualité de Président du Comité Scientifique du Mémorial du Camp de Rivesaltes.

Annexe à la délibération 26/2015

Denis Peschanski

CNRS

Adr: 32 rue Jean Mermoz

92340 Bourg-la-Reine / France

E-mail : denis.peschanski@univ-paris1.fr

Cell. : +33 6 85 66 20 87

Né le 11/11/1954 à Paris XIe (France)

Directeur de recherche au CNRS, Denis Peschanski est affecté au Centre d'histoire sociale du XXe siècle. De l'été 2001 à l'été 2005, il a été membre du conseil scientifique du CNRS (secrétaire scientifique et membre du bureau). De février 2006 à septembre 2008, il a été directeur scientifique adjoint au CNRS, département des sciences humaines et sociales.

En avril 2009, le projet qu'il copilote avec Ed Berenson (New York University) « Memory and Memorialization » a été retenu par la Fondation Face et l'Ambassade de France aux Etats-Unis. Le projet associait NYU et le CNRS, le mémorial de Caen et la US Fondation for Museum and Memorial 9/11. En 2013 un nouveau projet, copiloté avec Carol Gluck (Columbia University, Committee for Global Thought), a pris le relais sur le thème : « Memory in Global Context ».

En janvier 2011 son projet d'Equipement d'excellence (EQUIPEX), MATRICE, a été retenu. Il en est le directeur scientifique et le porteur en est le Pres HéSAM (Hautes Etudes, Sorbonne, Arts et métiers). Thème : mémoire individuelle et mémoire sociale (une plateforme technologique). Il préside depuis 2010 la commission SHS 4 du Fonds National de la Recherche Scientifique (Belgique).

Entre 2003 et 2009 il a dirigé la collection « Archives contemporaines » aux éditions Tallandier (parmi les titres : Vivre à en mourir. Lettres de fusillés ; les Lettres de Drancy ; le carnet d'Algérie d'Antoine Prost, avec une préface de Pierre Vidal-Naquet ; le Journal de Goebbels, édition française en 4 volumes en liaison avec l'IFZ de Munich). Depuis 2012 il dirige la collection „Mémoire(s)“ chez Hermann.

Il a été conseillé historique du film « Hôtel du Parc » (Pierre Beuchot), et coauteur d'un autre, « Les voyages du Maréchal ». Il est d'auteur de trois documentaires avec Jorge Amat (« la traque de l'Affiche rouge », « Maréchal, nous voilà ? La propagande sous Vichy » et « La France des camps »), coproduits et diffusés par France 2 en mars 2007, en octobre 2008 et en octobre 2009.

Il préside le conseil scientifique du Mémorial de Caen et celui du Musée-mémorial du Camp de Rivesaltes

OUVRAGES de Denis PESCHANSKI

« Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca », Paris et Milan, Annali de la Fondation Feltrinelli, éd. du CNRS et Feltrinelli ed., 1986, 750p (vol. 1)

Et pourtant ils tournent. Vocabulaire et stratégie du PCF 1934-1936, Paris, Klincksieck, 1988

En collaboration avec Stéphane Courtois et Adam Rayski, Le Sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance, Paris, Fayard, 1989

Les Carnets de Marcel Cachin 1906-1947 Paris, CNRS-Éditions, 1993-1998, 4 volumes

Les Tsiganes en France 1939-1946, Paris, CNRS Éditions, 1994.

En collab. avec David Bidussa, "La France de Vichy. Archives inédites d'Angelo Tasca", Annali de la Fondation Feltrinelli, Milan, Feltrinelli ed., 1996 (vol. 2).

Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion, Bruxelles, Complexe, 1997.

(collectif), « La Résistance et les Français. Nouvelles approches. », Cahier de l'IHTP, n°37, décembre 1997.

Les Étrangers dans la Résistance, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002, réédition 2013 avec DVD « La Traque de l’Affiche rouge »

La France des camps 1938-1946, Paris, Gallimard, 2002

En collab. avec Tuvia Friling, David Ben Gourion Journal 1947-1948, Les secrets de la création de l'Etat d'Israël, Paris, La Martinière, 2012

Les Années noires, Paris, Hermann, 2012

Entretiens avec Boris Cyrulnik : Mémoire et traumatisme. L'individu et la fabrique des grands récits, Paris, INA éditions, 2012

En collaboration avec Francis Eustache, Jean-Gabriel Ganascia, Robert Jaffard, et Bernard Stiegler, Mémoire et oubli, Paris, Le Pommier et B2V, 2014

En collaboration avec Thomas Fontaine et D. Peschanski, La Collaboration 1940-1945. Vichy-Paris-Berlin, Paris, Tallandier, 2014

OUVRAGES COLLECTIFS SOUS LA DIRECTION de D. PESCHANSKI

En collaboration avec Karel Bartosek et René Gallissot, De l'exil à la résistance, Paris, Arcantère et PUV, 1989

En collaboration avec Laurent Gervereau, La Propagande sous Vichy 1940-1944, Paris, BDIC, 1990, 288p.

En collaboration avec Michael Pollak et Henry Rousso, Histoire politique et sciences sociales, Bruxelles, Ed. Complexe, 1991, 288p.

En collaboration avec Pierre Milza, Exils et migration. Italiens et Espagnols en France 1938- 1946, Paris, L'Harmattan, 1994.

En collaboration avec Jean-Marc Berlière, Polices et pouvoirs au XXe siècle. Europe, Etats- Unis, Japon, Bruxelles, Complexe, 1997.

En collaboration avec Gilles Le Béguet,, Les élites locales dans la tourmente. Du front populaire aux années 1950, CNRS-Editions, 2000.

En collaboration avec Jean-Marc Berlière, La police française entre bouleversements et permanences, 1930-1960, Paris, La Documentation française/IHESI, 2000.

Sous la direction de François Marcot, Dictionnaire de la Résistance, Paris, Laffont, coll. Bouquins, 2006

En collaboration avec Tuvia Friling (eds), Le Journal de Ben Gourion. Les secrets de la création de l'Etat d'Israël, Paris, La Martinière, 2012

supplément « MédiaMorphoses » (INA) de la revue Médias, n°33 – été 2012, sous le titre « Les chantiers de la mémoire », pp. 67-94

En collaboration avec Denis Maréchal (dir), Les Chantiers de la mémoire, Paris, INA éditions, 2013

Mémoire et mémorialisation. Volume 1 : de l'absence à la représentation, collection « Mémoire(s) », Hermann, 2013

FILMOGRAPHIE

- Auteur

* Christian Delage (réalisateur), D. Peschanski et Henry Rousso (auteurs), Les voyages du maréchal, production : l'INA, CNRS Audiovisuel, Vidéotheque de Paris et Les Européens, juin 1990, Betacam SP, 24mn.

* Jorge Amat (réalisateur) et D. Peschanski (auteur), La traque de l'Affiche rouge, production : Compagnie Phares et balises, France 2, 90 mn (première diffusion sur France 2 le 15 mars 2007). Prix « Grand public » de film de chercheur, Nancy, 2008.

* Jorge Amat (réalisateur) et D. Peschanski (auteur), Maréchal nous voilà ? La propagande de Vichy 1940-1944, production : Compagnie Phares et balises, France 2, 63 mn (première diffusion sur France 2 en octobre 2008). –

-Conseiller historique

* Pierre Beuchot (réalisateur), Hotel du Parc, la Sept, 3 heures 30, janvier 199

9. vote de la liste des membres du Conseil Scientifique

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 01 Octobre 2015

Délibération 28/2015 : vote de la liste des membres du Conseil Scientifique

A l'occasion de l'ouverture du Mémorial du Camp de Rivesaltes, l'EPCC doit se doter d'un Conseil Scientifique qui assiste le Directeur et le Conseil d'Administration à travers la formulation d'avis et de recommandations.

Le Président du Conseil Scientifique, en plein accord avec la Directrice de l'EPCC, soumet pour validation la liste des membres du Conseil Scientifique suivante :

- Michel AGIER, ethnologue et anthropologue, directeur de recherches à l'institut de Recherche pour le Développement et directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
- Rachid BENNEGADI, psychiatre et anthropologue, président de l'Association Française de Psychiatrie Sociale
- Fatima BESNACI LANCOU, historienne
- Alain CHATRIOT, professeur des universités à Sciences Po, spécialiste de l'Etat, des institutions et des politiques publiques
- Marc CREPON, philosophe, directeur de recherche au CNRS et directeur du département de philosophie de l'ENS
- Jacques DAYAN, neuroscientifique et psychanalyste au CHU de Caen, spécialiste des questions de maltraitance.
- Geneviève DREYFUS ARMAND, historienne
- Jacqueline EIDELAMNN, sociologue en Museum Studies, directrice du département de la politique des publics au Ministère de la Culture
- Francis EUSTACHE, neuropsychologue, directeur d'étude à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, professeur à l'université de Caen-Basse Normandie
- Peggy FRANKSTON, correspondante pour la France du US Holocaust Memorial Museum de Washington
- Anne GRZYMBERG, professeur des Universités à l'institut National des Langues et Civilisations Orientales, directrice de recherche associée à l'université de Paris I Sorbonne
- Nicolas MORALES, directeur des études scientifiques pour les époques moderne et contemporaine de la Casa Velasquez de Madrid
- Abderahmen MOUMEN, historien chargé de mission pour les questions mémorielles liées à la guerre d'Algérie à l'ONAC/VG
- Anne MUXEL, sociologue spécialisée dans l'étude du rôle de la mémoire et de la transmission intergénérationnelle des comportements et des savoirs

- Brigitte SION, docteur en Performance Studies de l'université de New York, spécialiste des pratiques mémorielles, de la mémoire publique et de la mémoire post-génocidaire
- Jacques WALTER directeur du Centre de Recherche sur les médiations, université de Lorraine, spécialisé sur la médiatisation des conflits et la médiation mémorielle

Des représentants institutionnels :

Le Recteur d'Académie ou son représentant

Le représentant pour la France du HCR ou la personne qu'on indiquera

La DILCRA via sa conseillère Education et Transmission, Johanna BARASZ

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de reporter à un prochain CA le vote de la liste des membres du CS et souhaite que le Président présente lui-même chacune des personnalités qui la composera , tout en intégrant des membres issus des universités du territoire régionale.

L'intégration de membres supplémentaires à la liste présentée ci-dessus impose d'augmenter le nombres des membres du CS puisque le règlement intérieur , voté par le CA, le limite aujourd'hui à 30.

Il s'agira toujours de respecter une représentativité de toutes les populations ainsi que de s'assurer de la bienveillance de ces personnalités envers le Mémorial.

10. vote de la modification du règlement du temps de travail des agents de l'EPCC.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du

Délibération 29/2015 : vote de la modification du règlement du temps de travail des agents de l'EPCC

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du Mémorial du Camp de Rivesaltes au public, l'EPCC va procéder à diverses embauches pour tenir la billetterie, la librairie, le contrôle et le café du Mémorial.

Afin d'organiser le travail des agents concernés par ces postes, il convient de modifier le règlement du temps de travail, voté le 25/06/2014, afin de s'adapter aux spécificités afférentes à ces fonctions.

Le règlement du temps de travail actant cette modification est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver la modification du règlement du temps de travail concernant les agents affectés à la tenue de la billetterie, de la librairie, du contrôle et du café du Mémorial telle que présentée en annexe

B. Pour les agents recrutés à partir du 01/10/2015

1. Cadre général du temps de travail

1.1 Le temps de travail effectif

La durée de travail effectif s'entend comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.

La durée annuelle de travail effectif est établie dans le contrat de travail de chaque agent en fonction des missions qui lui sont dévolues.

Conformément à la législation, la durée annuelle de travail effectif est basée sur 1607 heures.

1.2 la durée du temps de travail hebdomadaire

La durée du temps de travail hebdomadaire est calculée selon la saisonnalité et dans le cadre du volume horaire global défini pour chaque agent.

Le volume horaire global est réparti sur la durée totale du contrat selon le principe de l'annualisation et sur une période hebdomadaire allant de lundi à dimanche inclus.

1.3 Modalités de gestion du temps de travail

Dispositions réglementaires :

- une pause méridienne de 45 minutes
- aucun temps de travail n'atteint 6 heures consécutives sans que l'agent ne bénéficie d'une pause de 20 minutes.
- La durée quotidienne de travail n'excède pas 10 heures
- L'amplitude maximale de la journée de travail n'excède pas 12 heures.
- Le repos quotidien est au minimum de 11 heures
- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives.
- Le repos hebdomadaire, comprenant en principe, le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de 7 heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.

2. Les congés annuels et la journée de solidarité

L'absence du service ne peut excéder 31 jours calendaires consécutifs sauf autorisation expresse de la direction.

2.1 Les congés annuels

2.1.1 Les droits à congés annuels

Le principe

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, tout agent en activité a droit à des congés annuels d'une durée égale à 5 fois ses obligations hebdomadaires de services.

Les agents à temps plein bénéficient de 25 jours de congés annuels par année civile.

Pour les agents à temps partiel, ils sont calculés au prorata de la quotité de travail.

Pour les agents recrutés en cours d'année ou pour des missions ponctuelles, ils sont calculés au prorata des jours de présence dans l'établissement.

Les jours fériés ne sont pas considérés comme des congés annuels et n'ouvrent pas droit à récupération lorsqu'ils tombent un jour où les agents ne travaillent pas ou bénéficient d'un aménagement du temps partiel.

Le calcul :

Temps plein : 25 jours

Temps partiel ;

90% : 22.5 jours

80% : 20 jours

70% : 17.5 jours

60% : 15 jours

50% : 12.5 jours

Règle des arrondis (recrutement en cours d'année d'un agent à temps plein)

De 0 à 0.24 : entier inférieur (ex : 10.24 = 10)

De 0.25 à 0.49 : 0.5 supérieur (ex : 10.34 = 10.5)

De 0.50 à 0.74 : 0.5 inférieur (ex : 10.54 = 10.5)

De 0.75 à 0.99 : entier supérieur (ex : 10.84 = 11)

2.1.2 L'utilisation des congés annuels

Le principe

Les congés annuels doivent être posés dans le cadre de l'année civile au titre de laquelle ils sont constitués. Ils sont accordés sous réserve des nécessités de service.

Un report des jours de congés non pris au 31 décembre est accordé de droit jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

Lorsque les congés de l'académie de Montpellier de printemps se terminent en mai, le report est autorisé à cette date.

Au-delà de cette date, ils peuvent être posés sur le compte épargne temps en conformité avec les règles du compte épargne temps.

La pose des congés

Afin de garantir l'effectif nécessaire au maintien de l'activité et à la continuité du service, de faciliter les arbitrages éventuels et de permettre aux agents de planifier leurs vacances, un calendrier prévisionnel est établi.

C'est la Directrice qui est en charge de la validation des demandes de congés après accord de l'Administratrice.

En période de vacances scolaire, ce calendrier prévoit une période de déclaration des souhaits de départ en congés, et une période d'arbitrage et de réponse aux agents. Ceux qui n'auront pas signifié leurs souhaits à temps ne seront pas prioritaires. Les modifications de souhaits sont possibles mais laissées à l'appréciation de la directrice.

Dans le cadre des arbitrages, les agents chargés de famille bénéficient d'une priorité pour le choix des périodes de congés annuels.

Pour les congés prévisibles, la demande de congés doit respecter un délai de préavis de 15 jours avant le départ

2..2 LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

En application de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, une journée de solidarité a été instituée.

Cette journée de solidarité a été fixée le lundi de Pâques.

Elle est due en totalité quelle que soit la quotité du temps de travail.

Pour les agents à temps partiel ne travaillant pas ce jour, un jour de congé est posé.

Concernant les agents recrutés par mutation, la journée de solidarité n'est pas due lorsque l'agent l'a déjà effectuée dans sa précédente structure, auquel cas il doit produire un justificatif.

3. les autorisations d'absence

Le principe

Des autorisations d'absences peuvent être accordées, sous réserve des nécessités de service, pour événements familiaux, pour motifs civiques ou pour des actes de la vie courante.

Leur liste est annexée au présent règlement.

Les modalités de prise

La demande doit être accompagnée ou suivie de la transmission d'un justificatif transmis à l'administratrice et à la Directrice.

Lorsque l'événement se produit alors que l'agent est absent (en congés annuels, maladie...) l'autorisation d'absence ne se substitue pas au motif d'absence.

Cas particuliers des fêtes religieuses

Pour les fêtes religieuses (non prévues comme jour férié, excepté le dispositif légal de la journée de solidarité), un jour de congé annuel doit être posé.

4. Le Compte Epargne Temps

Un dispositif de compte épargne temps est institué pour les agents de l'EPCC. Il permet aux agents de capitaliser des jours de congés annuels non pris au cours de l'année.

Les bénéficiaires

Un compte épargne temps peut être ouvert selon les conditions cumulatives suivantes :

- tout agent titulaire ou non titulaire de la fonction publique territoriale ou fonctionnaire de la fonction publique d'État ou hospitalière en position de détachement ou de mise à disposition auprès de l'envi.
- employé de manière continue et ayant accompli au moins une année de service, y compris dans une autre collectivité.

Sont exclus :

- les fonctionnaires stagiaires ne peuvent ouvrir un CET durant toute la période de stage. Ceux qui en avaient acquis un antérieurement ne peuvent ni les utiliser ni l'alimenter durant cette période. Cette disposition ne s'applique pas aux agents qui sont titulaires d'un autre grade.

L'ouverture

L'ouverture se fait à la demande expresse de l'agent et n'a pas à être motivée.

L'alimentation

- La nature des jours épargnés :

Le compte épargne temps peut être alimenté par des congés annuels.

Toutefois le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne peut être inférieur à 20. (Soit un maximum de 11 jours de congés annuels par an).

Les congés annuels d'une année peuvent être épargnés jusqu'au 30 juin de l'année suivante.

La demande devra être motivée auprès de l'Administratrice avant le 31 janvier, laquelle en informera la Directrice.

Le CET ne peut être alimenté :

- par des congés de solidarité familiale
- par des congés annuels acquis durant les périodes de congés de longue maladie, de longue durée, à l'exception de ceux acquis lors de l'année qui précède la reprise de fonctions. Dans ce cas, l'alimentation peut intervenir au-delà du 30 juin de l'année suivante.

- Le plafond de capitalisation

Un plafond d'épargne est fixé à 60 jours. Les jours qui ne peuvent être inscrits sur le compte épargne temps sont définitivement perdus.

L'utilisation des jours posés sur le CET ne peut se faire que sous forme de congés.

L'agent qui souhaite utiliser son compte épargne temps le fait savoir en respectant le délai de préavis prévu pour les congés annuels (cf. point 2.1.2.).

La règle selon laquelle l'agent ne peut s'absenter du service plus de 31 jours consécutifs n'est pas applicable lors de l'utilisation des jours du compte épargne temps.

Comme pour toute autre demande d'absence, les nécessités de service peuvent être invoquées pour refuser la demande.

Néanmoins, un bénéfice de plein droit est accordé à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou de solidarité familiale.

En cas de décès de l'agent les jours acquis donnent lieu à indemnisation des ayants droits sur la base des montants forfaitaires fixés pour chaque catégorie par le décret.

5. Organisation et cycle de travail

Plusieurs cycles de travail sont instaurés dans la structure tenant compte des spécificités de chaque service.

Les responsables de service établissent des plannings annualisés sur une période allant du lundi au dimanche inclus.

Les cycles de travail des agents peuvent varier entre les périodes hautes (du 01/04 au 31/10) et les périodes basses (du 01/11 au 31/03).

5.1 Le service billetterie /librairie/ contrôle/café

Le principe

L'organisation du travail des agents concernés est adaptée à l'accueil des publics et est établie en fonction de la saisonnalité de l'activité.

- a. le jour de fermeture en période basse est le lundi (soit du 01/11 au 31/03)
- b. le planning prévisionnel est adapté au prorata du temps de travail défini dans le contrat de chaque agent.
- c. L'amplitude horaire est définie selon les besoins du service, la saisonnalité et le temps de travail défini dans le contrat de chaque agent.
- d. Ouverture et fermeture des caisses : les temps nécessaires à l'ouverture et à la fermeture des caisses sont compris dans le temps de travail effectivement réalisé.
- e. Les jours fériés sont travaillés par le service billetterie, librairie, contrôle, café sauf lorsque le mémorial est fermé au public, en dehors du lundi et aux dates décidées par le Conseil d'Administration.

Pour les heures supplémentaires réalisées en dehors du volume horaire global défini dans le contrat de chaque agent, ces temps de travail donneront lieu à une récupération.

Les jours de récupération sont pris hors période haute.

Le congé annuel est limité à 2 semaines consécutives de congés par agent billetterie, librairie, contrôle, café pendant la période de juillet-août.

Durant la période de mai-juin-septembre-octobre, le congé annuel est limité à 2 semaines non consécutives de congés.

Les plannings prévoient le personnel nécessaire à la billetterie, librairie, contrôle café pendant la pause déjeuner d'une durée totale de 45 mns.

5.1.1 Etablissement des plannings de service

Le planning est un outil de gestion prévisionnelle des agents établi mensuellement faisant apparaître les présences et les absences prévisibles de toutes natures.

Ils sont communiqués aux agents au plus tard 15 jours avant le début du mois.

Les plannings sont actualisés quotidiennement et prennent en compte tout changement intervenu par rapport au prévisionnel.

5.2 Le service technique et sécurité

Le principe

L'équipe technique assure l'ensemble des tâches techniques inhérentes au bon fonctionnement de la structure et à sa maintenance.

Il garantit la sécurité du Mémorial.

Ces opérations techniques doivent toujours s'effectuer dans le respect des normes de sécurité.

L'ensemble du matériel technique est placé sous la responsabilité du chef de service.

L'équipe de sécurité est en charge de la sécurité de l'établissement, des expositions permanentes et temporaires, des agents et des visiteurs.

Un planning de travail est établi prenant en compte les obligations du service technique et du service sécurité.

Le congé annuel est limité à 2 semaines consécutives de congés par agent billetterie, librairie, contrôle, café pendant la période de juillet-août.

Durant la période de mai-juin-septembre-octobre, le congé annuel est limité à 2 semaines non consécutives de congés.

5.2.1 Astreinte et intervention

Astreinte

Il s'agit de la période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'établissement après la levée de doute opérée par la société de surveillance nocturne.

Suivant le planning établi par roulement, un agent assure l'astreinte en semaine et/ou le week-end.

Intervention

C'est le travail effectué pour le compte de l'administration par un agent pendant une période d'astreinte.

L'intervention, le cas échéant le temps de trajet aller et retour entre le domicile et le lieu de travail sont considérés comme un temps de travail effectif.

Régime des agents de la filière technique

Par exception au régime institué en faveur des autres filières, la rémunération des périodes d'astreinte ou de permanence accomplies par les agents de la filière technique se fait dans les conditions prévues pour les agents du ministère de l'Équipement.

| Période/durée | Astreinte à domicile |
|---|--|
| Semaine complète | 149,48 € |
| Du lundi matin au vendredi soir (période continue) | 40,20 € |
| Du vendredi soir au lundi matin | 109,28 € |
| Une nuit entre le lundi et le samedi | 10,05 € (8,08 € si l'astreinte est inférieure à 10 heures) |
| Un jour ou une nuit de week-end ou jour férié ou jour de récupération | Samedi ou journée de récupération: 34,85 € Dimanche ou jour férié : 43,38 € |
| Du lundi matin au vendredi soir (période discontinue) | 10,05 € / nuit (8,08 € si l'astreinte est inférieure à 10 heures) |

6. Horaires – accès et sortie- retards – absences

Les agents doivent respecter l'horaire de travail fixé par le planning

Tout retard doit être justifié auprès de son supérieur hiérarchique.

En cas d'absence, il convient de prévenir le plus rapidement possible son supérieur hiérarchique ou à défaut le service de l'Administration Générale.

Toute absence doit être justifiée dans les 48h maximum sauf cas de force majeure.

L'absence pour maladie ou accident devra, sauf cas de force majeure, être justifiée dans un délai de 48 heures par l'envoi d'un certificat médical indiquant la durée probable de l'absence.

Les sorties pendant les heures de travail doivent être exceptionnelles et sont subordonnées à une autorisation délivrée par le chef de service ou le directeur sauf cas de force majeure ou de danger.

Ce nouveau règlement du temps de travail concerne essentiellement les personnes recrutées au 01/10/2015.

Concernant l'équipe recrutée avant le 01/10/2015, pas de modification du règlement du temps de travail pour le moment.

Une réorganisation complète interviendra en début d'année 2016 en relation avec l'ouverture du Mémorial et des aménagements qui devront sûrement intervenir dans ce cadre là.

11. vote de la modification des statuts de l'EPCC (augmentation du nombre de personnalités qualifiées des Collectivités et augmentation de la cotisation annuelle de la Région Languedoc Roussillon et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales).

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du

Délibération 30/2015 : vote de la modification des statuts de l'EPCC (augmentation du nombre de personnalités qualifiées des Collectivités et augmentation de la cotisation annuelle de la Région Languedoc Roussillon et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales)

1/ Afin de prendre en compte la nomination de 2 personnalités qualifiées supplémentaires, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier l'article 5 – alinéa 2 portant sur la composition du Conseil d'Administration.

« Article 5 – composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend 12 membres :

2°) 4 personnalités qualifiées seront désignées par la Région Languedoc Roussillon et 1 personnalité qualifiée sera désignée par le Département des Pyrénées Orientales. »

La modification suivante est proposée :

« **Article 5 – composition du conseil d'administration**

A compter de 2016, le conseil d'administration comprend 14 membres :

2°) 5 personnalités qualifiées seront désignées par la Région Languedoc Roussillon et 2 personnalités qualifiées seront désignées par le Département des Pyrénées Orientales. »

Le reste de l'article étant inchangé.

2/Afin de prendre en compte les nouvelles contributions annuelles apportées par les collectivités membres, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier l'article 18 portant sur les contributions des membres.

« Article 18 - contribution des membres

Toute collectivité membre de droit devra s'acquitter d'une contribution financière.

Avant l'ouverture au public du Mémorial, toutes collectivités membres s'engagent à verser une contribution statutaire annuelle minimum aux dépenses de fonctionnement nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'Etablissement selon la répartition suivante sur la base d'un budget prévisionnel de 700 000 € :

- Région Languedoc-Roussillon : 455 000 € minimum
- Département des Pyrénées-Orientales : 245 000 € minimum

A compter de l'ouverture au public du Mémorial, les contributions statutaires annuelles veilleront à assurer un équilibre budgétaire dans le cadre du programme d'activités et du budget présentés en Conseil d'Administration selon la répartition suivante :

- Région Languedoc-Roussillon : 65%
- Département des Pyrénées-Orientales : 35%

La modification suivante est proposée :

« Article 18 - contribution des membres

Toute collectivité membre de droit devra s'acquitter d'une contribution financière.

A compter de 2016, toutes collectivités membres s'engagent à verser une cotisation statutaire annuelle minimum aux dépenses de fonctionnement nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'Etablissement et selon la répartition suivante :

- ***Région Languedoc Roussillon : 735 000€ minimum***
- ***Département des Pyrénées Orientales : 395 000€ minimum***

Le reste de l'article étant inchangé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver la modification de l'article 5 des statuts de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes tel que proposé ci-dessus
- D'approuver la modification de l'article 18 des statuts de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes tel que proposé ci-dessus

Mme MALHERBE avait proposé d'augmenter la contribution du CD66 ; la Région a voté de son côté une augmentation pour sa contribution ; ce qui porte aujourd'hui pour 2016, les contributions des Collectivités à :

- Région Languedoc Roussillon : 735 000€ minimum
- Département des Pyrénées Orientales : 395 000€ minimum

Concernant les personnalités qualifiées, cela représentera au total :

- 5 personnalités pour la Région avec la nomination prochainement de Mr S.KLARSFELD
- 2 personnalités pour le CD66 avec la nomination de MME ATTALDI-CHICHET, présidente du Centre Espagnol.

La modification des statuts sera entérinée par un arrêté du Préfet de Région.

12. questions diverses

a/ Après consultation, c'est la librairie Torcatis de Perpignan qui sera le prestataire pour le développement de la librairie du Mémorial.

Concernant le café du Mémorial, il a été décidé de s'orienter vers des produits régionaux de qualité, à savoir la Confiserie du Tech avec des biscuits labellisés « sud de France » ; la brasserie Milles pour les boissons, la Maison Paré pour les assiettes salées et le Domaines Cazes pour le vin.

L'offre de départ au Café sera simple ; elle pourra être modifiée au gré du temps et des éventuelles demandes.

b/ en terme de communication, en complément des suppléments du Monde et de Paris Match , le site Internet ouvrira quelques jours avant le 16/10.

c/ concernant les recrutements, beaucoup de personnes ont été rencontrées , souvent des personnes intéressées par le projet et intéressantes en terme de cursus, cependant il a fallu faire des choix et ce sont donc 9 personnes en CDD à temps partiel , sous contrat CAE lorsque cela était possible, qui ont été recrutées et 7 services civiques vont venir compléter les rangs du Mémorial.

d/ inauguration

- le supplément de 4 pages du Monde vient de paraître dans le cadre d'un partenariat avec la Région
- un supplément de Paris Match va paraître toujours dans le cadre d'un partenariat avec la Région
- un supplément dans Beaux Arts Magazine paraîtra courant novembre
- un dossier spécial de 10 pages paraîtra dans « la revue de l'histoire »
- les demandes de la presse qui sont nombreuses, sur la période de l'inauguration, sont gérée par le Mémorial en coordination avec les services et le Cabinet de la Région qui se charge de faire le lien avec le Département.

Concernant l'inauguration, la communication politique devra se faire de concert avec les services Presse de la Région et du CD66.

La séance est levée par la Présidente de séance à 17h30.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

**Conseil d'Administration
Du jeudi 02 juillet 2015 à 16h00
Au Mémorial du Camp de Rivesaltes**

Etaient présents :

Pour le Conseil Régional

Mme Josianne COLLERAIS, représentant le Président, arrêté n° 03/2015 lui donnant délégation pour présider la séance du conseil d'administration

Mr Jacques CRESTA
Mr Jean-Claude GAYSSOT
M. Marcel MATEU

Pour le Conseil Général

Mr Jean ROQUE
Mr Jean VILA

Personnes qualifiées

Mme Nathalie GALISSOT
Mr Jean Jacques LOPEZ
Mr Roger BARRIE

Représentant du personnel

Mr Philippe JOUANNY

Excusés :

M. Damien ALARY
Mme Hermeline MALHERBE
Mme Ségolène NEUVILLE
Mme Anne LAUVERGEON

Etaient invités :

Agnès SAJALOLI
Françoise ROUX
Nicole MAS
Christine VERGNES
Agnès DEME
Mélodie CHIBATTE
Denis PESCHANSKI

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour MME COLLERAIS souhaite :

- excuser le Président Damien ALARY ainsi que la vice-présidente Hermeline MALHERBE retenus, tous les deux, par d'autres obligations
- indiquer que l'inauguration politique du Mémorial du Camp de Rivesaltes aura lieu le vendredi 16 octobre 2015 en présence du Premier Ministre.

1. La Présidente de séance soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'Administration du 05 mars 2015 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Organisation et fonctionnement du Mémorial

La Présidente de séance donne la parole à la Directrice afin de présenter aux membres du CA les modalités de fonctionnement du Mémorial qui reprennent les conditions sur lesquelles le Budget primitif a été voté à la séance du 5 mars 2015.

Horaires d'ouvertures :

Pour répondre à la volonté des élus exprimée au dernier CA, nous proposons d'ouvrir le Mémorial au public 7 jours sur 7 du 1er avril au 31 octobre et 6 jours sur 7 du 1^{er} novembre au 31 mars aux horaires de 10h à 18h.

Il conviendra également :

A. de valider les conditions tarifaires suivantes :

- La gratuité d'accès au site extérieur

ACCUEIL :

- l'accès à la visite des expositions aux conditions suivantes :

*Gratuité pour les moins de 18 ans, les témoins, prêteurs et donateurs, les ressortissants des minima sociaux

*8 € en plein tarif

*5€ en tarif réduit applicable aux groupes de 10 personnes et plus, aux détenteurs de la carte étudiant, ...

B. de modifier le tableau des effectifs, afin de pouvoir accueillir le public dans les conditions suivantes :

1 personne pour la vente des billets, ce qui représente 2 ETP. Cette personne devra accueillir le public, (langue espagnol, catalan, anglais), émettre les billets, distribuer les carnets de visites, puis les audio guides qui seront mis en service avant l'été 2016. Comme il est difficile d'évaluer aujourd'hui le nombre attendu de visiteurs au Mémorial, il est prudent d'envisager que nous soyons obligés de renforcer l'équipe d'accueil notamment à certaines heures. C'est pourquoi, nous avons inscrit un nombre supérieur au tableau des effectifs.

1 personne pour l'espace librairie boutique, ce qui représente 2ETP

Il est évident que pour des raisons d'organisation et de rationalisation des coûts de personnel, nous envisageons le recrutement d'agents qui pourront tenir alternativement les postes d'accueil et de la boutique. Néanmoins, ces personnels auront à manipuler de l'argent, certains seront nommés régisseurs de recettes ou mandataires du régisseur de recettes et nous souhaitons, dans la mesure du possible, les responsabiliser et cadrer leur mission.

CONTRÔLE :

1 personne pour exercer un contrôle à l'entrée des expositions, ce qui représente 2 ETP, puisque la conception du bâtiment ne permet pas d'avoir recours à l'installation d'un système de portique de contrôle automatisé.

SECURITE :

Dans l'attente des prescriptions de la commission de sécurité qui doit se réunir fin juillet, nous avons prévu, sur l'amplitude d'accueil du public, de recruter un personnel de sécurité formé SSIAP en complément du poste de régisseur technique lui même habilité SSIAP. Il est possible que la commission de sécurité nous impose que le SSIAP soit assigné au PC de contrôle sécurité pendant toute l'amplitude des horaires d'accueil du public (situé dans le Hall d'accueil), ce qui impliquera l'embauche d'un deuxième SSIAP. Le régisseur technique

ne pouvant exercer de manière concomitante ses fonctions de régisseur du bâtiment et des installations, et être figé au PC de sécurité.

RELATION ET MEDIATION DES PUBLICS

Nous vous proposons pour préparer l'inauguration et être en capacité de répondre au mieux aux sollicitations des groupes scolaires et adultes, de recruter pour une période de six mois minimum, une deuxième personne.

Une évaluation de ce mode de fonctionnement sera faite après quelques mois d'ouverture, et le Conseil d'Administration se prononcera à la suite sur les postes en CDD qui devront être pérennisés ou non.

LIBRAIRIE

Pour l'espace Librairie, il est envisagé dans un premier temps que le Mémorial acquière un stock d'ouvrages et quelques produits de papeterie à sa marque et qu'il en assure lui même la vente. Si l'externalisation pourra être envisagée dans un second temps, il semble difficile, au regard de données encore ignorées à ce jour, (nombre et sociologie des visiteurs, espace de vente qui n'est pas indépendant, contraintes imposées par la commission de sécurité..), de définir un cahier des charges attractif pour des prestataires. Or, il est indispensable que dès l'ouverture, le public puisse acquérir sur place les ouvrages en référence avec les thématiques du Mémorial.

ESPACE DE CONVIVIALITE

Dans le même esprit, concernant l'espace de convivialité, nous proposons, d'expérimenter également une gestion directe pendant les premiers mois d'ouverture avec un recours éventuel à des distributeurs automatiques de boissons chaudes et fraîches.

Néanmoins, en raison de l'éloignement du Mémorial de tout commerce, la possibilité de trouver sur place de quoi se rafraîchir et même une restauration légère, contribuera grandement à la satisfaction du public.

INVESTISSEMENT

Le bâtiment, contrairement à ce qui avait été prévu, ne sera pas livré avec les équipements nécessaires au bon fonctionnement du Mémorial (matériel pédagogique, agencement et équipement de l'espace de convivialité, matériel de conservation, matériel de sécurité, etc. ...). Il convient donc que le Mémorial procède lui-même aux investissements nécessaires pour l'acquisition de ce matériel, pour lequel il demandera des subventions exceptionnelles à la Région et au Département. Il vous sera donc proposé une décision modificative du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement dans les questions diverses

Les décisions à valider à la suite de cet exposé de la Directrice reprennent point par point les thèmes abordés ci-dessus.

J.CRESTA s'inquiète de la cible potentielle pour des attentats terroristes que représenterait le Mémorial et si des aménagements dans le cadre du plan « Vigipirate » sont prévus.

Françoise ROUX précise que le Major MARIN a été sollicité à ce sujet par Roussillon Aménagement mais qu'à ce jour aucune mesure particulière n'a été préconisée.

En revanche, l'inauguration du Mémorial est placée sous la responsabilité des services de la Préfecture des Pyrénées Orientales en lien avec le Cabinet du Premier Ministre pour prendre des mesures particulières.

Denis PESCHANSKI indique que le Mémorial devra aussi se prémunir contre des attaques informatiques (de type piratage de la page d'accueil) qui seront sans doute plus fréquentes que des attaques physiques ; et le recrutement d'un agent affecté à l'administration du site Internet serait judicieux afin de pouvoir intervenir rapidement.

Christine VERGNES, pour sa part, estime que ce sera au prestataire en charge du site Internet d'intervenir pour rétablir la situation

Françoise ROUX précise que dans le cahier des charges de la consultation pour le site Internet un point relatif à la maintenance du site Internet a été prévu.

3. Vote des jours et horaires d'ouverture

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 02 juillet 2015

Délibération 08/2015 : Jours et Horaires d'ouverture du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Afin d'offrir un accueil optimal aux visiteurs, le Mémorial du Camp de Rivesaltes souhaite proposer au public les jours et les horaires d'ouverture et de fermeture suivants :

| | | | |
|--------------|-------------------|--------------|---|
| HAUTE SAISON | Du 01/04 AU 31/10 | De 10h à 18h | 7j / 7j |
| BASSE SAISON | Du 01/11 AU 31/03 | De 10h à 18h | 6j / 7j (fermeture au public le lundi mais visite scolaire possible) |

Fermeture les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre

Fermeture de la billetterie à 17h.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'adopter les jours et horaires d'ouverture et de fermeture du Mémorial tels que définis ci-dessus.

Denis PESCHANSKI demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir la fermeture du Mémorial pendant 1 mois, en période creuse, pour d'éventuels travaux de maintenance des expositions et du bâtiment. Il a été dit qu'il convenait d'ouvrir le bâtiment au public et, à l'observation des premiers mois de fonctionnement, de revoir et d'adapter l'organisation en fonction de la réalité.

4. vote des tarifs de billetterie

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 02 juillet 2015

Délibération 09/2015 : Tarifs de billetterie du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Dans le cadre des modalités de fonctionnement du Mémorial du Camp de Rivesaltes, il convient de valider la grille annexée à la présente délibération :

| Visite libre | |
|---|---------|
| Tarif plein | 8€ |
| Tarif réduit (demandeurs d'emplois, étudiants, groupes, pass patrimoine) | 5 € |
| - 18 ans, scolaire, les bénéficiaires de minima sociaux (RMI, RSA, AI, ASS, AAH, ASAP), les journalistes détenteurs d'une carte de presse, enseignants de la cadre de la préparation de projets éducatifs avec le Mémorial, les témoins, les donateurs et | Gratuit |

| | |
|---|-----------------------|
| prêteurs au profit du Mémorial Camp de Rivesaltes, les titulaires du laissez-passer, les mécènes. | |
| Visite guidée | |
| Groupe (10 personnes) | 150 € |
| Scolaire /classe | 75 € |
| Atelier pédagogique scolaire /classe | 150 € |
| Site extérieur | |
| Visite libre | Gratuit |
| Autres activités | |
| CONFERENCE/CINEMA/PERFORMANCE | 5€ |
| SPECTACLE VIVANT | 12€/6€ (tarif réduit) |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'adopter la grille tarifaire telle que détaillée ci-dessus et d'inscrire les recettes afférentes au budget de la structure

5. vote de la création d'une boutique

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 02 juillet 2015

Délibération 10/2015 : création d'une boutique au sein du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Dans le cadre de l'ouverture du Mémorial au public, la mise en place d'une boutique est prévue.

Cette boutique sera constituée des produits suivants :

- ouvrages des collections « les cahiers de Rivesaltes » et « récits et témoignages »
- ouvrages en lien avec la thématique du Mémorial
- papeterie personnalisée

La vente sera effectuée par le personnel du Mémorial.

Pour un meilleur fonctionnement de cette boutique, et si cela s'avérait nécessaire il pourra être envisagé de confier à un prestataire extérieur l'exploitation de la boutique du Mémorial du Camp de Rivesaltes l'après une procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter le principe de la mise en place d'une boutique
- de valider la vente des produits tels que désignés ci- dessus
- de valider le principe de confier à un prestataire extérieur l'exploitation de la boutique du Mémorial du Camp de Rivesaltes, le cas échéant
- d'inscrire les recettes et les dépenses de la boutique au budget de la structure.

Une nouvelle collection sera proposée lors de l'ouverture du Mémorial « Récits et Témoignages » ; en effet, la collection « les cahiers de Rivesaltes » s'adresse à un public averti avec un contenu scientifique.

La collection « Récits et Témoignages » sera une collection plus accessible et s'adressera ainsi à un public plus large.

Concernant les articles de papeterie, l'EPCC ne sera pas en mesure d'investir d'emblée dans une gamme très large et variée qui supposerait des investissements financiers lourds pour constituer le stock.

L'EPCC travaille sur le choix des ouvrages qui figureront dans l'espace boutique qui sera proposé dans le Mémorial.

6. vote de la création d'un espace de convivialité

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 02 juillet 2015

Délibération 11/2015 : création d'un espace de convivialité

Dans le cadre de l'ouverture du Mémorial au public, la mise en place d'un espace de convivialité est prévue.

Il s'agira pour le public de pouvoir se reposer et échanger au cours de leur visite du Mémorial.

Cet espace convivial proposera les produits suivants :

- confiseries
- viennoiseries
- boissons chaudes
- boissons froides non alcoolisées

La vente sera effectuée par le personnel du Mémorial.

Pour un meilleur fonctionnement de cet espace de convivialité, et si cela s'avérait nécessaire il pourra être envisagé de confier à un prestataire extérieur l'exploitation de l'espace de convivialité du Mémorial du Camp de Rivesaltes après une procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- de valider la mise en place d'un espace de convivialité au sein du Mémorial du Camp de Rivesaltes
- de valider la vente des produits tels que désignés ci dessus,
- de valider le principe de confier à un prestataire extérieur l'exploitation de l'espace de convivialité du Mémorial du Camp de Rivesaltes, le cas échéant
- d'inscrire les recettes et les dépenses de l'espace convivialité au budget de la structure.

7. Création d'une régie de recettes

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 02 juillet 2015

Délibération 12/2015 : création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Il convient de créer une régie de recettes qui aura pour l'objet l'encaissement des recettes du Mémorial du Camp de Rivesaltes.

Ces recettes seront constituées :

- des droits d'entrée et de visite
- des ventes des produits de la boutique
- des ventes des produits de l'espace de convivialité

Dans le cadre de cette régie, un régisseur titulaire et des mandataires (régisseur suppléant et agents de guichet) seront désignés par arrêté.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :_

- de valider la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes du Mémorial du Camp de Rivesaltes
- de valider la désignation d'un régisseur titulaire et de mandataires (régisseur suppléant et agents de guichet) pour cette régie de recettes.

8. Modification du tableau des emplois

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 02 juillet 2015

Délibération 13/2015 : modification du tableau des emplois

Le Conseil d'Administration se prononce, notamment, sur les créations des emplois permanents.

Il lui appartient donc d'adopter le nouveau tableau des emplois annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter le nouveau tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 03/07/2015
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la structure

Annexe à la délibération 13/2015

TABLEAU DES EFFECTIFS

à compter du 1er juillet 2015

| CADRES OU EMPLOIS | CATEGORIE | POSTES OUVERTS AUX AGENTS TITULAIRES | | | POSTES OUVERTS AUX AGENTS NON TITULAIRES | | |
|---|-----------|--------------------------------------|----------|---------------------------------|--|----------|---------------------------------|
| | | ETP | EFFECTIF | TEMPS DE TRAVAIL SI NON COMPLET | ETP | EFFECTIF | TEMPS DE TRAVAIL SI NON COMPLET |
| DIRECTEUR | A | - | - | | 1 | 1 | |
| sous-total DIRECTION | | - | - | | 1 | 1 | |
| ATTACHE | | | | | | | |
| . Administratrice | A | - | - | | 1 | 1 | |
| . Attachée Conservation et Valorisation du Pat. | A | 1 | 1 | | | | |
| sous-total ATTACHE | | 1 | 1 | | 1 | 1 | - |
| ADJOINT ADMINISTRATIF | | | | | | | |
| . Secrétaire de Direction | C | 1 | 1 | | - | - | |
| . Comptable | C | 1 | 1 | | - | - | |
| . Chargé des Publics | C | 1 | 1 | | - | - | |
| . Chargé de documentation - Historien | C | 1 | 1 | | - | - | |
| . Accueil- billetterie - caisse - boutique | C | 2 | 2 | | 4 | 8 | 20h |
| sous-total ADJOINT ADMINISTRATIF | | 6 | 6 | | 4 | 8 | |
| ADJOINT TECHNIQUE | | | | | | | |
| . Régisseur Technique et de Sécurité/SSIAP | C | 1 | 1 | | | | |
| . SSIAP | C | - | - | | 1 | 2 | 20h |
| . Contrôleur * | C | - | - | | 2 | 2 | 24h |
| sous-total ADJOINT TECHNIQUE | | 1 | 1 | | 3 | 4 | |
| ADJOINT DU PATRIMOINE | | | | | | | |
| . Médiation culturelle | C | - | - | | 1 | 1 | |
| sous-total ADJOINT PATRIMOINE | | | | | 1 | 1 | - |
| TOTAL | | 8 | 8 | | 10 | 15 | |

* ces emplois seront éventuellement pourvus par des contrats de droits privés

Dans le cadre de l'ouverture, on va devoir faire face à un public dont on ne connaît pas le nombre.

Des contraintes techniques et de sécurité nous seront sans doute imposées par la Commission de Sécurité et les Assurances.

Ce tableau des emplois nous permettra donc la possibilité d'embaucher en cas d'affluence importante à la suite de l'inauguration.

L'EPCC envisage de compléter l'équipe avec des services civiques et ceci en partenariat avec la Préfecture.

9. autorisation donnée à la Directrice de signer les CDD de moins de 1 an

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 02 juillet 2015

Délibération 14 /2015 : Autorisation donnée à la directrice de signer les contrats CDD de moins de 1 an

Considérant que, selon les statuts, « le président nomme le personnel après avis du directeur », cette délibération est nulle et non avenue ; elle est donc retirée du vote.

Il conviendra plutôt de prendre un arrêté du Président donnant délégation à la Directrice pour ce qui concernera les embauches de CDD de moins de 1 an.

10. règlement intérieur de l'EPCC

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 02 juillet 2015

Délibération 15/2015 : règlement intérieur de l'EPCC

Dans le cadre de la rédaction du règlement intérieur de l'EPCC inscrit dans les statuts, au chapitre concernant le Conseil Scientifique, il convient de définir la désignation, la composition et le fonctionnement du Conseil Scientifique, tel que présenté dans l'annexe.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter le chapitre du règlement intérieur relatif au Conseil Scientifique tel que annexé à la présente délibération.

Annexe à la délibération 15/2015

Règlement intérieur du Conseil Scientifique de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

Vu l'article 10 des statuts de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes

L'Établissement Public de Coopération Culturelle créé par le Conseil Régional et le Conseil Général des Pyrénées Orientales le 20 décembre 2013, est doté d'un Conseil Scientifique dont la composition et le mode de désignation des membres et du Président sont déterminés comme suit.

1 Attribution :

Le CS de par les missions et les engagements de ses membres sur le plan national ou international, est une structure de conseil, de validation et d'évaluation des contenus scientifiques du Mémorial du Camp de Rivesaltes : recherche, colloques, séminaires, éditions, conférences... Le Conseil Scientifique assiste le Directeur et le Conseil d'Administration à travers la formulation d'avis et de recommandations sur le projet scientifique.

2 Composition :

Il comprend entre 12 et 20 membres, personnalités des sciences humaines choisies pour leurs compétences, leurs travaux et leur rayonnement dans les domaines liés aux missions de l'EPCC.

3 Désignation :

Le Conseil d'Administration de l'EPCC nomme une personnalité scientifique, reconnue pour son expérience et son expertise sur les problématiques liées à l'histoire du Camp de Rivesaltes, pour constituer un conseil scientifique et il lui en confie la présidence.

Le Président du CS est chargé d'établir, en plein accord avec la Directrice de l'EPCC, la liste de membres du Conseil Scientifique et de la soumettre pour validation au Conseil d'Administration de l'EPCC.

Chaque membre du CS est informé de sa désignation pour trois ans par courrier du Président du CA de l'EPCC.

Tout membre du CS souhaitant mettre fin à sa participation au CS du Mémorial du Camp de Rivesaltes, avant la fin des trois ans, doit en informer le Président du CS par écrit, avec copie au Président et à la Directrice de l'EPCC.

Le nombre de membres au sein du CS ne peut être inférieur à douze y compris le Président.

Si par suite de décès, d'abandon ou de démission, tel était le cas, le Président du CS propose au Conseil d'administration de l'EPCC de nouvelles candidatures pour la durée du mandat restant à courir.

La qualité de membre du CS n'ouvre pas droit à rémunération de la part de l'EPCC pour expertise, conseil et avis. Seul les frais liés aux missions (déplacements des membres du CS), faisant l'objet d'une convocation écrite du Président du CS ou d'un ordre de mission signé de la Directrice de l'EPCC, peuvent donner lieu à remboursement sur présentation de justificatifs et dans le cadre des règles de remboursement votées par le CA de l'EPCC.

4 Fonctionnement :

Le CS se réunit au moins une fois par an, à l'initiative du Président pour entendre le projet scientifique de l'EPCC, donner son avis, faire des propositions.

La Directrice de l'EPCC assiste à chaque réunion du Conseil Scientifique.

Le Conseil d'administration de l'EPCC et la Directrice de l'EPCC peuvent demander, en plus de cette assemblée annuelle, la consultation du Conseil Scientifique pour toute question qui leur paraît justifiée.

Chaque réunion du CS fait l'objet d'une convocation écrite du Président, avec un ordre du jour, qui est adressée au moins 15 jours à l'avance aux membres.

Les questions débattues, les avis rendus par le CS font l'objet d'une note écrite transmise au Conseil d'Administration et à la Directrice de l'EPCC.

Le Président du CS est invité à assister au Conseil d'Administration de l'EPCC, avec voix consultative, à chaque fois que l'ordre du jour le justifie et que le Président de l'EPCC l'estime nécessaire.

11. remboursement des frais de réception et de représentation de la Directrice et de l'Administratrice

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 02 juillet 2015**

Délibération 16/2015 : remboursement des frais de réception et de représentation de la directrice et de l'administratrice

La Directrice et l'Administratrice sont autorisées à engager sur leurs deniers propres, sous forme d'avance remboursable, les frais de représentation et de réception (transport, hébergement, restauration).

Le remboursement sera effectué sur la base des frais réels effectivement engagés sur présentation des factures établies au nom de l'EPCC ou de toute autres pièces justificatives, le cas échéant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- de valider le remboursement des frais réels de représentation et de réception pour la Directrice et l'Administratrice de la structure.
- d'inscrire les dépenses afférentes au budget de la structure.

12. remboursement des frais de missions des stagiaires et des services civiques

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 02 juillet 2015**

Délibération 17/2015 : remboursement des frais de mission des stagiaires et des services civiques

Dans le cadre du fonctionnement et des activités de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes, il convient de prévoir la prise en charge des frais des stagiaires ou services civiques qui se déplaceraient dans le cadre de leur mission autorisée au sein de l'EPCC.

Il s'agit des dépenses inhérentes aux déplacements, à l'hébergement et aux repas engagées par les agents dans le cadre de leurs missions et validés par un ordre de mission.

Ces remboursements interviendront selon le tableau présenté en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- de la prise en charge des frais des stagiaires et services civiques se déplaçant dans le cadre de leurs missions autorisées au sein de l'EPCC dans les conditions indiquées dans le tableau présenté en annexe de la délibération,
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget de la structure ;

Annexe à la délibération 17/2015

Seront remboursés :

- *les frais de transport : indemnités kilométriques, frais de péage, parking, transports en commun sur justificatifs*
- *les indemnités de repas d'un montant forfaitaire de 15.25€/repas*
- *l'indemnité de mission au titre de l'hébergement d'un montant forfaitaire de 60€ (Paris + Province confondus).*

L'indemnité de nuitée correspond à la nuit d'hôtel + le petit déjeuner. L'indemnité journalière correspond à une nuit d'hôtel + 2 indemnités de repas (midi et soir).

- **Taux des indemnités (Arrêté du 20.09.2001 - JO du 28.09.2001)**

| Indemnités | Paris au 1er juin 2002 Montant forfaitaire | Province au 1er juin 2002 Montant forfaitaire |
|--|---|--|
| Indemnité de repas 12 h à 14 h ou 18 h à 20 h | 15,25 € | 15,25 € |
| Indemnité de nuitée 0 h / 5 h et petit déjeuner | 60 € | 60 € |
| Indemnité journalière | 90.50 € | 90.50 € |

- **Frais de transport de personnes : indemnités kilométriques (Arrêté du 26.08.08 modifiant l'arrêté du 03.07.2006 - JO du 30.08.2008)**

| Catégories (puissance fiscale du véhicule) | jusqu'à 2 000 km | de 2 001 à 10 000 km | au-delà de 10 000 km |
|---|-----------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| de 5 CV et moins | 0,25 € | 0,31 € | 0,18 € |
| de 6 et 7 CV | 0,32 € | 0,39 € | 0,23 € |
| de 8 CV et plus | 0,35 € | 0,43 € | 0,25 € |

Règles d'indemnisation kilométrique

Conformément aux textes en vigueur, c'est sur la base de la distance entre la commune de la résidence administrative et la commune du lieu de mission que s'effectue le remboursement.

13. autorisation donnée au Président ou son représentant de signer la convention de mise à disposition des locaux et du site du Mémorial du Camp de Rivesaltes.

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 02 juillet 2015**

Délibération 18/2015 : Autorisation donnée au Président ou son représentant de signer la convention de mise à disposition des locaux et du site du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Afin de permettre à l'EPCC d'exercer pleinement sa mission de gestion de service public culturel constitué par le Mémorial du Camp de Rivesaltes, la Région Languedoc-Roussillon met à disposition de celui-ci les biens immobiliers et mobiliers tels que désignés dans la convention de mise à disposition de locaux présentée en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et avec 6 votes pour et 4 abstentions, le Conseil d'Administration décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de locaux entre la Région_Languedoc-Roussillon et l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes telle que présentée en annexe
- d'autoriser le Président ou son représentant de signer la convention de mise à disposition des locaux et du site du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Jean ROQUE s'interroge sur le fait que la présente convention soit signée pour l'EPCC par la Directrice et non par la Vice Présidente de l'EPCC.

Plusieurs membres du CA insistent sur une plus grande légitimité, selon eux, à ce qu'un tel document soit signé d'élus à élus.

Christine VERGNES précise que c'est après avis du service juridique de la Région que la signature est déléguée à la Directrice ; elle ajoute également que cette convention de mise à disposition doit être approuvée et signée au plus tôt afin que l'équipe de l'EPCC puisse s'installer dans le Mémorial fin Août.

Josianne COLLERAIS et Jean Claude GAYSSOT proposent de voter la délibération en l'état et de s'assurer à nouveau qu'il n'y aura pas de souci juridique à faire signer cette convention de mise à disposition des locaux et du site du Mémorial par la Directrice de l'EPCC. En cas de problème, la signature reviendrait à la Vice Présidente.

14. vote de l'adhésion au CNP

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 02 juillet 2015

Délibération 19/2015 : Vote de l'adhésion au CNP

Afin de garantir les frais laissés à la charge de l'EPCC en cas d'arrêt de travail des agents (arrêt de travail pour maladie ordinaire, accident du travail ou maladie professionnelle ou en congé de maternité, congé de paternité et d'accueil de l'enfant ou congé d'adoption), l'établissement souscrit un contrat auprès de la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance). Ce contrat couvre tous les agents de la structure, titulaires ou non titulaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de :

- d'approuver la souscription du contrat garantissant les frais laissés à la charge de l'EPCC en cas d'arrêt de travail des agents auprès de la CNP et d'autoriser la Directrice de l'EPCC à le signer,
- d'inscrire les dépenses et les recettes afférentes à ce contrat au budget de la structure.

15. Décision Modificative 1

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 02 juillet 2015

Délibération 20/2015 : Décision Modificative 1 budget 2015 section d'investissement

- Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider la Décision Modificative (en section d'investissement) suivante :

- **3 000 €** du **Chapitre 11 – Charges à caractère général** (compte 6283) à destination du **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** (compte 2051) en vue de couvrir l'acquisition de logiciel

- Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider la Décision Modificative (en section d'investissement) suivante :

- **77 000€** du **Chapitre 11 – Charges à caractère général** (compte 6283) à destination du **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** (compte 2183) en vue de couvrir les investissements nécessaires au bon fonctionnement du Mémorial.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- de valider la Décision Modificative (en section d'investissement) suivante :

- **3 000 €** du **Chapitre 11 – Charges à caractère général** (compte 6283) à destination du **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** (compte 2051) en vue de couvrir l'acquisition de logiciel

- de valider la Décision Modificative (en section d'investissement) suivante :

- **77 000€** du **Chapitre 11 – Charges à caractère général** (compte 6283) à destination du **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** (compte 2183) en vue de couvrir les investissements nécessaires au bon fonctionnement du Mémorial

Certains investissements, qui ne seront pas pris en charge par le maître d'ouvrage sont indispensables et prioritaires pour pouvoir ouvrir dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, des actions prévues en 2015 devront être reportées sur 2016 mais cela ne mettra pas le projet en péril.

16. Questions diverses

- Suite à la décision du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales d'augmenter sa contribution au budget de fonctionnement de l'EPCC, Josianne COLLERAIS indique que le Conseil Régional a donné son accord de principe pour augmenter d'autant sa contribution au vu de la répartition qui a été établie à la création de l'EPCC, à savoir 65% du budget apporté par la Région et 35% apportés par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.

Ces augmentations devront faire l'objet d'une Décision Modificative lors du prochain CA pour porter les cotisations à 735 000€ Région et 395 000 € pour le Conseil Départemental et qu'elles soient prises en compte dans le BP 2016.

- Jean Jacques LOPEZ s'inquiète du fait que le Mémorial du Camp de Rivesaltes est, au niveau du cadastre, situé sur la commune de Salses le Château et de ce fait, cela sera sans doute compliqué pour les visiteurs de trouver le Mémorial via un système GPS.

Il conviendra donc d'indiquer avec précision sur les documents promotionnels les moyens d'accès au Mémorial.

Françoise ROUX précise que l'EPCC travaille actuellement avec le service des routes du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales et en lien avec la Région à la mise en place d'un fléchage conséquent et efficace du Mémorial.

- Marchés

- Une convention avec l'UGAP a été signée pour la maintenance du bâtiment.
- Une consultation relative au site Internet va être lancée dans les prochains jours ; la mise en ligne du site devra intervenir au plus près de l'inauguration
- Le 1^o ouvrage de la collection « Récits et Témoignages » est en cours d'écriture par Fatima BESNACI LANCOUR

- Subventions

- l'EPCC a obtenu 12 000 € de subvention de la part de la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (Ministère de la Défense)
- l'EPCC a obtenu 10 000 € de la part de la Fondation SELIGMANN pour la réalisation des maquettes pédagogiques.

- Rencontres des Jeunes Européens

L'EPCC vient d'organiser les 1^o Rencontres de Jeunes Européens ; ces rencontres autour de la Citoyenneté, de la Mémoire et de l'Histoire ont permis la rencontre de jeunes venus d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et de France.

- Journées Européennes du Patrimoine 2015

En cette année 2015, le Mémorial du Camp de Rivesaltes ne participera pas aux JEP 2015 ; la date étant trop proche de l'inauguration.

- Inauguration : projet d'organisation

- vendredi 16/10/2015 : inauguration républicaine
- samedi 17/10/2015 : lieux de mémoire et professionnels du Tourisme
- dimanche 18/10/2015 : journée portes ouvertes
- lundi 19/10/2015 : associations
- mercredi 21/10/2015 : ouverture au public dans les conditions normales

Une journée avec les responsables de l'Education Nationale sera programmée après les vacances scolaires et en accord avec le Rectorat.

Jean Claude GAYSSOT demande si les ambassadeurs seront conviés : c'est le service du protocole de la Région qui s'occupe de la liste des invités.

Avant de clore ce CA, Josianne COLLERAIS souhaite remercier l'équipe de l'EPCC pour tout le travail accompli que ce soit envers les réseaux, les scolaires mais également pour l'organisation de l'inauguration et la préparation de l'ouverture du Mémorial.

Fin du conseil d'administration à 17h15.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Conseil d'Administration
Du jeudi 05 mars 2015 à 17h00
A Montpellier, Hôtel de Région

Etaient présents :

Pour le Conseil Régional

Mme Josiane COLLERAIS, représentant le Président, arrêté n° 01/2015 lui donnant délégation

Mr Jacques CRESTA
Mr Jean-Claude GAYSSOT
M. Marcel MATEAU

Pour le Conseil Général

Mme Hermeline MALHBERBE
M. Elie PUIGMAL

Représentant du personnel

Mr Philippe JOUANNY

Excusés :

M. Damien ALARY
Mme Ségolène NEUVILLE
Mme Anne LAUVERGEON
Mr Jean-Jacques LOPEZ
Mme GALISSOT

Etaient invités :

Agnès SAJALOLI
Françoise ROUX
Fabrice MANUEL
Christine VERGNES
Mélodie CHIBATTE

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour MME COLLERAIS souhaite remercier toute l'équipe de l'EPCC et les élus concernant l'organisation de la conférence de presse. Ce fut un grand succès (avec la présence de 48 journalistes et de chefs d'entreprises).

1. La Présidente de séance soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17/12/2014 qui est adopté à l'unanimité des membres présents

2. Approbation du compte administratif 2014

Le compte administratif et le compte de gestion sont deux documents comptables qui reprennent les écritures comptables de l'année 2014.

Au regard des résultats, un excédent de fonctionnement de 455 000€ est dégagé ; ceci étant dû et à un fonctionnement effectif de la structure qu'à partir de juillet 2014 et à des investissements non réalisés car ceux-ci ne semblaient pas judicieux au regard de la période.

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 5 mars 2015**

Délibération 01/2015 : Approbation du compte administratif 2014

A la présentation du compte administratif 2014 reprenant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et le résultat de l'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide de voter le compte administratif 2014 et d'arrêter les résultats définitifs.

3. Approbation du compte de gestion

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 05 mars 2015**

Délibération 02/2015 : Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Payeur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures.

Que l'ensemble des écritures est convenable,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide de voter l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le Payeur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. affectation du résultat de l'exercice 2014

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 5 mars 2015

Délibération 03/2015 : Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil d'Administration doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement et du résultat de la section d'investissement,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | |
|--|---------------------|
| - Résultat de fonctionnement(excédent) | <u>455 636.42 €</u> |
| - Résultat d'investissement (déficit) | <u>5 705.16 €</u> |

Le Conseil d'Administration décide d'affecter les résultats comme suit :

Article 1068

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 5 705.16 € |
|---------------------------------------|------------|

Chapitre 002 (recettes)

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement reporté | 449 931.26 € |
|------------------------------------|--------------|

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide de voter l'affectation des résultats comme indiquée ci-dessus et d'autoriser la Directrice à signer tout document se rapportant à ces affectations.

5. vote du budget primitif 2015

Avant d'aborder le budget 2015, MME COLLERAIS précise qu'elle a obtenu un entretien avec le cabinet du Premier Ministre M.VALLS afin de parler du fonctionnement du Mémorial et de déposer auprès de l'Etat une demande de subvention de fonctionnement.

L'administratrice propose une présentation détaillée du budget 2015 (cf. annexe 1) :

Le budget 2015 est composé :

- des contributions des deux collectivités pour un montant de 700 000€
- du report de l'excédent 2014

De nombreuses données inconnues ont rendu l'élaboration de ce budget difficile et de fait ce sont des estimations qui sont proposées aujourd'hui concernant :

- les recettes de billetterie
- les recettes de la boutique
- les dépenses pour les fluides.

Concernant les éditions, il est envisagé l'édition d'un ouvrage sur les Harkis et un sur les Espagnols ainsi toutes les populations internées au camp de Rivesaltes auront été abordées.

Un nouveau comité scientifique sera mis en place dans les prochains mois.

Au chapitre communication, le montant présenté est faible par rapport à la période d'ouverture dans laquelle on se trouve.

Au chapitre de la boutique, la somme indiquée en dépenses représente le stock qui sera à créer afin d'alimenter la boutique et de pouvoir proposer des articles à la vente sans rupture éventuelle de stock mais cette somme n'est pas suffisante pour assurer un fonctionnement de la boutique générateur de recettes.

Au chapitre des emplois, ce seront en majorité des CDD qui seront recrutés car à ce jour nous ne sommes pas en capacité d'évaluer la fréquentation réelle du Mémorial ; et par soucis d'économie, l'EPCC se tournera vers des emplois aidés (de type CAE) mais également des stagiaires pour le centre de documentation et l'action culturelle et des emplois de service civique pour l'accueil du public sur le site et au Mémorial.

En terme d'investissements, l'EPCC a principalement acheté des ordinateurs en 2014 étant donné que le Conseil Général des P.O a mis à notre disposition de nombreux outils (logiciels, mobilier...).

Pour 2015, la somme de 42 000€ qui est budgétisée sera affectée en majorité aux dispositifs de vidéosurveillance et de billetterie.

En conclusion, on peut dire que ce budget 2015 a été estimé au plus juste en terme de dépenses et de recettes afin qu'il soit équilibré mais aussi qu'il puisse être maîtrisé.

Concernant les emplois, MME MALHERBE s'inquiète du choix de CAE surtout à des postes demandant des aptitudes et des compétences particulières tel que l'accueil ou la sécurité. Le choix des CAE est aussi motivé par le choix qui pourra être fait de doubler certains postes afin de pouvoir assurer une amplitude horaire comprise entre 10 h et 18h sur une période de 7j / 7 ; ce binôme pourrait être constitué d'un agent en CDD classique et d'un agent en CDD CAE.

Concernant les tarifs, l'estimation a été réalisée sur une moyenne de visiteurs et sur un prix moyen (cf. annexe 2) après informations prises auprès des autres mémoriaux et en considérant la période de octobre, novembre, décembre comme une période de faible fréquentation touristique.

Les visites de groupes peuvent sembler peu nombreuses mais, en l'état actuel, le mémorial ne pourra pas en assurer plus puisqu'il n'y a qu'une seule personne pour assurer les visites scolaire et grand public.

D'ici fin 2015, le Mémorial du Camp de Rivesaltes doit présenter un budget plus conséquent, plus ambitieux vis-à-vis de la « grande région » issue de la fusion Midi-Pyrénées/Languedoc Roussillon afin d'afficher clairement la volonté et la dimension politique du projet, pour ce faire, Madame Malherbe annonce que le Conseil Général augmentera sa participation de 150 000€.

Josiane COLLERAIS, au vu des atouts qui font du Mémorial du Camp de Rivesaltes un lieu de mémoire unique et incontournable, exprime la nécessité d'afficher pour les collectivités leur ambition et leur volonté politique de donner à ce mémorial les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions et de traduire cela aussi budgétairement ; de fait, la

région devrait aussi augmenter sa contribution au prorata des 150 000€ qui seront versés par le Conseil Général. Cette proposition sera déposée en DMA fin mai.

Jean Claude GAYSSOT pour sa part relève que sans le reliquat 2014 le budget 2015 ne pourrait pas être à l'équilibre y compris avec les contributions des collectivités.

2015 est une année de transition durant laquelle les choses doivent être imaginées en grand avec en point d'orgue l'inauguration du Mémorial.

La participation de l'Etat est indispensable pour permettre un fonctionnement optimal du Mémorial.

La piste des aides européennes en terme d'emploi doit être étudiée avec attention (programme IEJ).

Le budget présenté est un budget sincère qui ne comporte pas, volontairement, de recettes fictives.

Le cas échéant, des décisions modificatives pourront être validées afin d'incorporer des recettes éventuelles.

Il est évident que pendant 1 an et demi, le budget sera abondé par des décisions modificatives en dépenses et en recettes.

Dans le cadre des regroupements des régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon, le Mémorial du Camp de Rivesaltes doit devenir le Mémorial de la « grande région ».

Le Mémorial du Camp de Rivesaltes doit faire partie des sujets qui doivent être inclus dans la politique stratégique de la « grande région » mais il doit être aussi le fer de lance d'un travail de mémoire qui pourra être engagé dans la « grande région ».

Pour ce faire, ce budget sincère doit être accompagné d'une notice explicative qui reprend les infos principales :

- 2015 est une année de transition
- 2015 année d'ouverture du Mémorial
- 3 mois d'exploitation

Marcel MATEU, Jacques CRESTA et Elie PUIGMAL relèvent également que le budget doit être révélateur des volontés politiques du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil général des Pyrénées Orientales d'en faire un grand projet qui sera incontournable dans le cadre de la « grande région » et regardé au plan national et international.

Tous les membres du conseil d'administration s'accordent à penser qu'il est difficile de faire une estimation pour un établissement qui n'est pas encore inauguré et qui aura en 2015, 3 mois d'exploitation publique, malgré cela, les membres du conseil d'administration estiment que le nombre de visiteurs est une estimation très basse, et que les produits de la boutique sont eux aussi évalués très faiblement.

Concernant l'inauguration, Fabrice MANUEL et Agnès SAJALOLI précisent que celle-ci devrait être organisée sur plusieurs jours avec des temps forts: remise officielle de dons par les témoins présents, des internés encore vivants, temps avec les associations, temps avec l'éducation nationale...

En terme de représentativité politique, outre l'engagement du Premier Ministre, les élus des 2 régions pourraient être présents.

En amont, un travail sur la presse nationale et internationale continuera dans le droit fil de la Conférence de presse à l'Assemblée Nationale. Des publications relatives au bâtiment dans des magazines spécialisés seront aussi des vecteurs de communication non négligeables.

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 5 mars 2015**

Délibération 04/2015 : Vote du budget primitif 2015

Le budget primitif 2015 se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 661 146,00 |
| 012 - Charges de personnel, frais assimilés | 462 000,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 30 275,22 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 1 153 421,22 |
| <i>023 – Virement à la section d'investissement</i> | <i>42 000,00</i> |
| <i>042 – Opération d'ordre transfert entre sections</i> | <i>2 510,04</i> |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | 44 510,04 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 1 197 931,26 |

Recettes de fonctionnement

| | |
|--|---------------------|
| 013 – Atténuations de charges | 11 000,00 |
| 70 - Produits services, domaine et ventes diverses | 37 000,00 |
| 74 - Subventions d'exploitation | 700 000,00 |
| Total des recettes de fonctionnement | 748 000,00 |
| R002 - RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | 449 931,26 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 197 931,26 |

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

| | |
|--|------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 5 000,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 39 510,04 |
| Total des dépenses d'investissement | 44 510,04 |
| D 001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE | 5 705,16 |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 50 215,20 |

Recettes d'investissement

| | |
|--|------------------|
| 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés | 5 705,16 |
| Total des recettes réelles d'investissement | 5 705,16 |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 42 000,00 |
| 040 - Opération d'ordre transfert entre sections | 2 510,04 |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 50 215,20 |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide de voter le budget primitif 2015 tel que présenté ci-dessus.

6. Modification du siège social

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 5 mars 2015**

Délibération 05/2015 : Modification du siège social et de l'adresse postale de l'EPCC

Le siège social de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes est actuellement défini à Montpellier, à l'adresse postale de la Région Languedoc Roussillon.

Il conviendrait de modifier le siège social et de le définir dorénavant à l'adresse postale des locaux de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes, à Salses le Château.

De plus, au regard de la délibération du 16/12/2014 du Conseil Municipal de Salses le Château portant sur la modification de la dénomination du chemin d'accès à l'îlot F – site du Mémorial, il conviendrait de modifier ainsi l'adresse postale de l'EPCC :

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Avenue Christian BOURQUIN
66600 SALSES LE CHATEAU

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :_

- De voter la modification du siège social
- De valider la modification de l'adresse postale
- Mme la Directrice est chargée de faire part de ces modifications à toutes les instances et organismes en relation avec la structure.

7. modification du régisseur suppléant pour la régie d'avances

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Conseil d'Administration du 05/03/2015

Délibération 06/2015 : Modification du régisseur suppléant de la régie d'avances

Suite au recrutement d'une assistante de direction, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de nommer l'assistante de direction, Carole MARTINEZ, en qualité de régisseur suppléant de la régie d'avances en lieu et place de l'Administratrice.

Il conviendra de modifier l'article 2.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide de voter la nomination de Carole MARTINEZ en qualité de régisseur suppléant de la régie d'avances et de voter la modification de l'article 2 de la régie d'avances.

8. Désignation des catégories de contrats, conventions transactions dont le Conseil d'Administration délègue la responsabilité à la directrice.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 05 mars 2015

Délibération 07/2015 : Délégation de signature de la Directrice

Le Conseil d'Administration doit statuer sur la désignation des catégories de contrats, conventions et transactions dont le Conseil d'Administration délègue la signature à la Directrice

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

- De donner délégation de signature à Mme la Directrice de l'EPCC MCR pour :
 - procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget de l'E.P.C.C., et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 du code général des collectivités territoriales (dépôts des fonds au trésor), sous réserve des dispositions du (c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
 - procéder à la réalisation des opérations de crédit à court terme (lignes de trésorerie) pour couvrir des besoins temporaires de trésorerie de l'établissement.
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par l'article 28 III du code des marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
 - fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
 - intenter au nom de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes les actions en justice ou défendre l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes dans toutes les actions intentées contre lui
 - signer les conventions nécessaires à l'établissement des emplois aidés (Emploi avenir, CUI-CAE...) tels que les Cerfa .
 - signer les conventions de partenariat avec les établissements scolaires et d'enseignement supérieur
 - signer des conventions avec d'autres établissements , organismes, ainsi que des structures nationales et internationales ayant des intérêts communs
 - effectuer toutes demandes de subventions dans le cadre des projets artistiques, culturels et scientifiques relevant de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
 - de voter les procédures de passation des marchés publics (annexe 4)

La passation de contrats, conventions et transactions dont le montant est supérieur ou égal à 15 000 € H.T. donne lieu à une information au Conseil d'administration suivant.

9. Questions diverses

- le prochain CA devrait se réunir à la fin du mois de mai avec pour objectif le vote des tarifs, des horaires et des régies de recettes.

- Présentation du nouveau logo par la Directrice, logo réalisé par l'agence Ateliers 59.

- Des démarches sont entreprises pour contractualiser avec un prestataire qui développera le mécénat en complémentarité avec l'action du Fonds de dotations présidé par Madame Lauvergeon.

- Démissions de M.BARRIE et de M. PESCHANSKI : dans le cadre de leur participation au CA en qualité de personne qualifiée, celle-ci s'entend à titre gracieux.

Cependant, étant donné qu'ils maintiennent, dans le cadre du projet, leur travail d'assistance auprès de la Région pour lequel ils perçoivent une rétribution, il y avait donc un conflit d'intérêt.

Au vu de leur implication dans le projet, ils pourraient être invités au prochain CA comme personnalité invitée mais ils ne pourraient pas prendre part aux votes.

Concernant leur remplacement :

- le contrat de R.BARRIE court jusqu'à la fin du mois de mai ; sa candidature pourra donc être représentée lors du prochain CA.

- Le contrat de D.PESCHANSKI court jusqu'en septembre 2015 mais sa qualité de président du comité scientifique ne permettra pas qu'il réintègre le Conseil d'Administration.